



Bulletin Officiel

N° 4866 Mardi 02 Juin 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UADH SA 2

COMMUNIQUEES DE PRESSE

DELICE HOLDING 3
CEREALIS 4-5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO – AGE

CELLCOM – AGO - 6
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB – AGO - 7
SIMPAN – AGO - 8
AMEN BANK – AGO - 9
DELICE HOLDING – AGO - 9
SITS – AGO- 10
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO - 10

PROJET DE RESOLUTIONS

CELLCOM - AGO - 11-12

INFORMATIONS POST AGO

CITY CARS 13-18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 » 19-23

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -
- CELLCOM

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -
- CELLCOM

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- AL AMANAH ETHICAL FCP

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UADH SA**

1-A partir du vendredi 29 mai 2015, les **30 800 000 actions anciennes** qui composent le capital social actuel de la société UADH SA, ainsi que les **6 153 847 actions nouvelles** émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **36 953 847 actions** de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Principal de la Cote de la Bourse, avec un cours de **6,500 dinars** par action. Le titre UADH sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007690019
- Mnémonique : UADH
- Libellé : UADH
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société UADH SA sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

Il est rappelé que l'offre globale a porté sur le placement de **6 153 847 quotités** (12 307 694 actions) et réalisé de la manière suivante :

1- Au moyen d'une Offre à Prix Ferme –OPF– centralisée par la Bourse de Tunis: La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette **OPF** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité* totale Demandée et Retenue	Quotité* attribuée par catégorie				Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	75	125 926	2 903	7 116	28 439		38 458
AMEN INVEST	200	123 552	9 856	5 364	29 492		44 712
ATTIJARI INTERMEDIATION	12 589	1 895 533	442 195	102 201	10 602	47 008	602 006
AXIS BOURSE	18	71 241	1 133	3 758	19 534		24 425
BEST INVEST	8	775	333				333
BIAT CAPITAL	158	491 431	6 461	35 771	46 556		88 788
BNA CAPITAUX	1 224	485 367	34 936	40 002			74 938
COFIB CAPITAL	13	4 800	623	365			988
CGF	446	60 572	18 343	1 330	15 148		34 821
CGI	142	47 658	6 525	2 836			9 361
FINACORP	88	128 600	3 708	10 613			14 321
MAC SA	1 871	1 605 435	115 528	119 047	85 718		320 293
MAXULA BOURSE	141	55 372	4 604	3 441	8 327		16 372
MCP	74	7 596	3 771	124			3 895
SBT	4	968	323				323
SCIF	255	87 641	6 563	6 847	2 517		15 927
SIFIB BH	15	9 395	746	684			1 430
STB FINANCE	160	47 043	5 384	3 178	3 846		12 408
TSI	346	87 275	20 597	3 439	3 844		27 880
TUNISIE VALEURS	696	695 031	36 978	38 499	130 592		206 069
UBCI FINANCE	6	1 123	307				307
UFI	1	25	25				25
UIB FINANCE	10	490	381				381
Total OPF	18 540	6 032 849	722 223	384 615	384 615	47 008	1 538 461

*chaque quotité est composée d'une (01) action nouvelle et d'une (01) action ancienne.

Il est précisé que l'excédent d'offre non souscrit de la catégorie D (29 915 quotités) est transféré à la catégorie A. Ainsi, la quotité offerte pour la catégorie A passera de **692 308** à **722 223 quotités**.

1- Au moyen d'un placement global, dans ce cadre Attijari Intermédiation informe que 30 investisseurs institutionnels ont souscrit dans ce placement pour une quotité totale demandée de **3 981 086 quotités**.

2- Au moyen d'un placement privé auprès de 19 investisseurs qui ont souscrit pour une quotité totale de **634 300 quotités**.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le conseil d'administration de la Société **Délice HOLDING** réuni le 24 avril 2015 a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2014.

Les états financiers individuels de la société font apparaître un bénéfice net de **39 017 KDT** et des capitaux propres de **586 489 KDT**.

Les états financiers consolidés font apparaître un bénéfice net (part du groupe) de **25 825 KDT** et des capitaux propres (part du groupe) de **127 838 KDT** et ce après déduction des réserves de restructuration de **472 190 KDT**.

Aussi, et conformément à ce qui est prévu au business plan consolidé du groupe, le Conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire d'affecter **35 140 KDT** de dividendes, soit un dividende par action de **0,640 DT**.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 09 Juin 2015 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE)- les berges du lac à 15h00.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES (DEUXIEME APPEL)**

1. Objet

La Société **CEREALIS** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **CEREALIS** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2015 à 10h30 sis à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la société **CEREALIS** ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe **CEREALIS** ;
- Ne pas détenir une participation directe ou indirecte dans une société directement ou indirectement concurrente à la société **CEREALIS** ;
- Ne pas détenir une participation directe ou indirecte dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe **CEREALIS** ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales ;

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société **CEREALIS** et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait récent (datant de moins d'un mois) du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;

- Pour les candidats actionnaires, une attestation du nombre d'actions de **CEREALIS** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par **AXIS BOURSE**, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de **CEREALIS**, sis au 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis Tunisie ; et
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4. **Date limite de dépôt de candidatures**

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de **CEREALIS** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société **CEREALIS** situé à l'IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE, au plus tard le 30 mai 2015 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.cerealis-snacks.com ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2015, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires autres que majoritaires et anciens actionnaires. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1 FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Profession / Activité :
Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

ANNEXE 2 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Demeurant à :

Candidat(e) à l'élection au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « CEREALIS »,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournis dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 16 juin 2015 à 15H à la Maison de l'Entreprise sise aux Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2014,
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés relatif à l'exercice 2014,
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- 4- Quitus aux Administrateurs,
- 5- Distribution des dividendes par prélèvement sur les résultats reportés,
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2014 et des résultats reportés,
- 7- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2015, 2016 et 2017,
- 8- Election des membres du Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires,
- 9- Approbation des conventions mentionnées dans l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,
- 10- Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires de l'**Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis , inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B6151996, Matricule Fiscal 002708Q, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 04 juin 2015 à 10 heures à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 ;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Résorption partielle des résultats reportés négatifs par prélèvement sur la prime d'émission ;
8. Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;
9. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
10. Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
11. Nomination et/ou renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
12. Fixation du montant des jetons de présence ;
13. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'Unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même Unité sise Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac-Tunis.

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'Unité Bourse et Titres sise rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac- Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 26 جوان 2015 على الساعة التاسعة والنصف مساءً بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - 1053 - ضفاف البحيرة - تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

- (1) تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2014/12/31.
- (2) تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة في 2014/12/31، والتقرير الخاص بالإنفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و 475 من مجلة الشركات التجارية.
- (3) المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية 2014 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- (4) تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2014.
- (5) تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق للسنة المحاسبية 2014.
- (6) المصادقة على تعويض عضو بمجلس الإدارة
- (7) تجديد أو تعويض نيابة خمسة أعضاء بمجلس الإدارة.
- (8) تجديد أو تعويض مهام أحد مراقبي الحسابات.
- (9) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة طبقاً للفصل 19 من قانون 1994/117.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'AMEN-BANK qui se tiendra le **Mercredi 03 Juin 2015 à 16 heures** au siège social de la Banque sis à Avenue Mohamed V, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2014.
- 2- Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2014.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2014.
- 7- Echéance de mandats et nomination de membres du Conseil de Surveillance.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2015.
- 9- Echéance de mandat et nomination du Commissaire aux comptes
- 10- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 11- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

2014 - AS - 2628

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 09 Juin 2015 à 15h00 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 ;
3. Affectation du résultat et distribution du dividende ;
4. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit.
8. Élection d'un Administrateur représentant des petits porteurs ;
9. Autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117 ;
10. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité .

2014 - AS - 2630

AVIS DES SOCIETES

الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقرّ الاجتماعي: المركز العمراني الشمالي – مركز المدينة الدولي-تونس

إن السادة المساهمين في الشركة العقارية التونسية السعودية مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية السنوية التي ستعقد يوم الجمعة 05 جوان 2015 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة بضاف البحيرة تونس و ذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة التقرير السنوي المتعلق بالسنة المالية 2014.
2. تلاوة التقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات وتقرير مراقبة القوائم المالية المجمع لسنة 2014.
3. المصادقة على التقرير السنوي والقوائم المالية للشركة وكذلك القوائم المالية المجمع لسنة 2014.
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
5. تخصيص نتائج السنة المالية 2014.
6. تعيين أعضاء مجلس الإدارة لثلاث سنوات القادمة.
7. المصادقة على الاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية.
8. ضبط منح الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.

2014 - AS - 2629

AVIS DES SOCIETES

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Assemblée Générale Ordinaire:ège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2014 - AS - 2477

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

Projet de résolutions de la société CELLCOM à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2015.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers de l'exercice 2014, individuels et consolidés, ainsi que le rapport du Conseil d' Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION : QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 et les résultats reportés comme suit :

Rubrique	En Dinar Tunisien
Résultat de l'exercice	2 426 059,000
Résultats reportés	740 549,000
Résultat à affecter	3 166 608,000
Réserve légale	158 330,400
Reste à distribuer	3 008 277,600
Dividendes à distribuer (à raison de 0,165 TND/ action)	736 153,000
Montant à affecter au compte report à nouveau	2 272 124,600

- Suite -

Les dividendes ont été prélevés sur les résultats reportés de l'exercice 2013 et autres. De ce fait, en application du paragraphe 7 de l'article 13 de la loi de finances n°2013-54 du 30 décembre 2013, les dividendes n'auront pas à subir de retenue à la source.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017 :

- Monsieur Tarek HAMILA en qualité d'Administrateur représentant YKH Holding,
- Monsieur Mohamed BEN RHOUMA en qualité d'administrateur,
- Monsieur Farouk BEY en qualité d'administrateur,
- Madame Aoïtef JOUIROU en qualité d'administrateur
- Madame Ghofrane ZITOUNI en qualité d'administrateur

CINQUIEME RESOLUTION : NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017 :

- Madame/Monsieur en qualité d'Administrateur représentant les petits actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent les dites conventions dans leur ensemble.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix a été adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Mai 2015, la société CITY CARS publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2014.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2014.

RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un total bilan de soixante-huit millions cinq cent cinq mille dix-neuf Dinars Tunisiens et cinq cent quatre-vingt-treize millimes (68.505.019,593 DT) et faisant ressortir un résultat net de treize millions quatre mille cent quatorze Dinars Tunisiens et neuf cent trente-neuf millimes. (13.004.114,939 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un total bilan de 71.454.863,640 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 13.780.030,303 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos	le 31 décembre 2014 et s'élevant à 13.004.114,939
DT de la manière suivante :	
Résultat net de l'exercice 2014 :	13.004.114,939 DT ;
Résultats reportés :	
Résultats reportés au 31/12/2013	1.377.833,943 DT
Relatifs à l'exercice 2012	
Résultats reportés au 31/12/2014	2.238.352,668 DT
Relatifs à l'exercice 2013	
Réserves légales (plafonnées à 10%) :	- 70.314,707 DT ;
Bénéfice distribuable :	
16.549.986,843 DT ;	
Dividendes non soumis à la R.S	3.604.500.000 DT ; soit
0,267 DT par action	
Dividendes soumis à la R.S	
7.195.500,000 DT ; soit 0,533 DT Brut par action.	
Total dividendes de l'exercice :	10.800.000,000 DT ;
Solde à affecter aux résultats reportés :	5.749.986,843 DT.

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de (0,800 DT) brut par action. Le paiement aura lieu à partir du **18 juin 2015**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de Cinq mille Dinars Tunisiens (5000DT) net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de monsieur Mehdi Mahjoub, comme administrateur de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la société SORIK a déclaré, en date du 25 Décembre 2014 (Bulletin BVMT du 29/12/2014), avoir franchi (directement et indirectement) le seuil de cinq pourcent (5 %) de participation dans le capital de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**II - BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

CITY CARS			
Société Anonyme			
BILAN			
Arrêté au 31 décembre 2014			
(exprimé en dinars)			
ACTIFS	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A - 1	455 276,188	60 421,531
Moins : amortissements		47 008,673	30 877,606
		408 267,515	29 543,925
Immobilisations corporelles	A - 2	9 052 921,721	8 448 411,125
Moins : amortissements		837 554,990	621 823,508
		8 215 366,731	7 826 587,617
Immobilisations financières	A - 3	2 600 700,000	500 700,000
Moins : provisions		0,000	0,000
		2 600 700,000	500 700,000
Total des actifs immobilisés		11 224 334,246	8 356 831,542
Autres actifs non courants	A - 4	198 591,766	198 591,766
Moins : provisions		132 394,510	66 197,255
		66 197,256	132 394,511
Total des actifs non courants		11 290 531,502	8 489 226,053
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	A - 5	17 586 638,012	26 346 853,095
Moins : provisions		22 573,536	5 640,609
		17 564 064,476	26 341 212,486
Clients	A - 6	2 047 480,708	2 429 189,220
Moins : provisions		30 000,000	583 437,096
		2 017 480,708	1 845 752,124
Autres actifs courants	A - 7	1 219 678,718	1 031 430,473
Placements & autres actifs financiers	A - 8	35 059 900,000	25 686 000,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 9	1 353 364,189	1 918 716,292
Total des actifs courants		57 214 488,091	56 823 111,375
TOTAL DES ACTIFS		68 505 019,593	65 312 337,428

- Suite -

CITY CARS			
Société Anonyme			
BILAN			
Arrêté au 31 décembre 2014			
(exprimé en dinars)			
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-14	31-déc.-13
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social	CP - 1	13 500 000,000	13 500 000,000
Réserves légales		1 350 000,000	1 279 685,293
Résultats reportés	CP - 2	5 749 986,843	3 616 186,611
Total capitaux propres après affectation		20 599 986,843	18 395 871,904
<i>Total capitaux propres après affectation du résultat</i>		<i>20 599 986,843</i>	<i>18 395 871,904</i>
<u>Passifs</u>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	P - 1	2 600 000,000	0,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P - 2	73 663,085	34 417,769
Total des passifs non courants		2 673 663,085	34 417,769
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 3	32 003 699,858	36 337 822,140
Autres passifs courants	P - 4	12 411 576,474	10 544 225,615
Concours bancaires et autres passifs financiers	P - 5	816 093,333	0,000
Total des passifs courants		45 231 369,665	46 882 047,755
Total des passifs		47 905 032,750	46 916 465,524
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		68 505 019,593	65 312 337,428

- Suite -**III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014 APRES AFFECTATION DU RESULTAT****Capitaux propres**

	Capital social	Réserves légales	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2014 avant affectation	13 500 000,000	1 279 685,293	-	-	3 616 186,611	13 004 114,939	31 399 986,843
Affectation du résultat 2014 (PV AGO du 27 Mai 2015)							
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	13 004 114,939	(13 004 114,939)	-
* Affectation en réserves légales	-	70 314,707	-	-	(70 314,707)	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	(10 800 000,000)	-	(10 800 000,000)
Résultat au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2014 après affectation	13 500 000,000	1 350 000,000	-	-	5 749 986,843	-	20 599 986,843

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ; |
| b. Nombre | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et
la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnées de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 02 JUIN 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,903%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,924%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,933%	999,955
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,944%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,965%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,986%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,012%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,027%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,045%	1 001,291
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,048%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,069%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,116%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,300%	932,097
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,396%	997,561
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,723%	1 019,697
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,761
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,458
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	810,623
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,781
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	968,204
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,450
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,891
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,245
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	950,253
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,638

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,237	155,252		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,524	104,536		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,720	13,721		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,805	100,823		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,413	1,414		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,961	37,965		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,568	51,572		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,819	163,430		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	590,105	586,730		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	121,328	121,373		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	131,201	130,982		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,863	125,909		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,545	115,743		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	104,232	103,794		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	140,066	139,336		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	94,131	93,088		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,096	101,868		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,186	114,833		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,570	115,297		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,915	86,539		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,372	106,234		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	97,417	97,269		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 480,985	1 483,344		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 439,603	2 444,995		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,207	114,172		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	109,374	108,821		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	135,902	135,974		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	136,376	138,254		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,314	16,418		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 235,252	5 248,126		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 092,592	5 094,601		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,402	2,412		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,092	2,099		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,114	1,115		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,009		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,015	1,009		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,021	1,015		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,033	106,046
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,722	101,732
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,503	103,516
42	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,100	100,125
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,515	101,527
44	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,017	105,029
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	101,922	101,936
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,573	100,583
47	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	102,998	103,015
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	99,956	99,964
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	101,993	102,004
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,312	101,322
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,292	104,303
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,143	103,155
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,564	101,573
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,439	100,449
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,544	102,558
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	29/05/15	4,215	102,786	100,322	
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,664	101,678
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	102,895	102,903
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,262	100,274
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,121	101,132
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	102,944	102,952
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,335	100,345

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,330	10,331
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,153	101,164
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,386	101,398
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,826	100,845
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	103,189	99,418
<i>SICAV MIXTES</i>								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,380	63,241
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	148,734	148,175
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 512,044	1 506,771
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,504	112,366
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,100	111,969
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,231	89,929
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,273	17,262
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,498	278,344
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,501	31,438
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 381,991	2 369,574
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,078	73,169
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,458	55,518
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,489	96,620
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,253	103,281
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,536	90,483
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,158	11,151
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,316	12,309
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,858	15,831
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,930	14,899
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,394	13,311
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,948	11,850
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,580	10,523
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,497	10,491
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,435	134,266
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	128,847	128,735
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,177	10,143
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	102,349	102,051
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,567	20,456
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	79,229	78,773
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	83,097	82,512
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,096	95,073
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,447	98,280
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,777	105,659
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,215	100,246
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,446	141,588
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,961	10,015
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	119,002	118,537
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	120,096	118,126
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	105,949	106,127
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,013	105,404
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	186,082	186,670
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	170,226	170,581
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	146,723	146,952
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 321,134	13 385,677
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,660	19,971
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	138,695	139,090
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,977	104,834
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	119,014	117,645
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 641,686	8 717,893
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	9,006	8,956
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,052	99,598
<i>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</i>								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,049	104,031
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,092	9,030
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,207	99,353

* En liquidation pour expiration de la durée de vie
 ** FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
 DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Nourra 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Yahia ROUATBI.

BILAN PROVISoire

31/12/2014

(Unité : En milliers de dinars)

<u>ACTIF</u>	<i>Note</i>	<i>31-12-2014</i>	<i>31-12-2013</i>
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	3.1	193 975	144 052
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	139 740	235 276
3- Créances sur la clientèle	3.3	5 610 820	5 469 127
4- Portefeuille titres commercial	3.4	395 173	215 475
5- Portefeuille d'investissement	3.5	312 560	274 583
6- Valeurs immobilisées	3.6	84 084	83 458
7- Autres actifs	3.7	604 452	593 203
TOTAL ACTIF		7 340 804	7 015 174
 <u>PASSIF</u>			
1- Banque centrale et C.C.P		583 588	544 286
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.8	234 521	188 226
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3.9	5 331 978	5 175 396
4- Emprunts et ressources spéciales	3.10	490 968	519 003
5- Autres passifs	3.11	791 969	702 086
TOTAL PASSIF		7 433 024	7 128 997
 <u>CAPITAUX PROPRES</u>			
1- Capital		124 300	124 300
2- Dotation de l'Etat		117 000	117 000
3- Réserves		359 791	359 295
4- Actions propres		-2 859	-2 859
5- Autres capitaux propres		37 324	37 324
6- Résultats reportés		-748 883	-633 430
7- Résultat de l'exercice		21 107	-115 453
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.12	-92 220	-113 823
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 340 804	7 015 174

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31-12-2014

(Unité : En milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<i>31-12-2014</i>	<i>31-12-2013</i>
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 Cautions,avals et autres garanties données		852 078	920 485
HB 2 Crédits documentaires		271 599	437 259
HB 3 Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	3.13	1 123 678	1 357 744
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 Engagements de financements donnés	3.14	145 735	115 647
HB4-: Engagements de financements		145 735	115 647
HB4- Engagements de remboursement de L'Etat		0	0
HB 5 engagements sur titres		3 458	3 646
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		149 194	119 292
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB 6 Engagements de financements reçus			
HB 7 Garanties reçues	3.15	1 308 729	1 506 074

ETAT DE RESULTAT PROVISoire

Période du 01.01.2014 au 31.12.2014

(Unité : En milliers de dinars)

	Note	31-12-2014	31-12-2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
- Intérêts et revenus assimilés	3.16	394 529	351 735
- Commissions	3.17	60 246	59 643
- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	3.18	31 576	28 047
- Revenus du portefeuille-titres d'investissement	3.19	13 346	9 680
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		499 697	449 105
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
- Intérêts encourus et charges assimilées	3.20	-232 377	-196 567
- Commissions encourues		-4 977	-5 325
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-237 354	-201 892
PRODUIT NET BANCAIRE		262 343	247 213
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	3.21	-76 909	-226 804
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3.22	-13 384	-12 791
- Autres produits d'exploitation		5 419	4 759
- Frais de personnel	3.23	-107 999	-99 178
- Charges générales d'exploitation	3.24	-27 160	-21 182
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-6 346	-6 530
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 964	-114 513
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		1 205	-3
- Impôts sur les sociétés	3.25	-16 062	-937
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		21 107	-115 453
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		21 107	-115 453
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)		0	-403 221
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		21 107	-518 674

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
 (Unité : En milliers de dinars)

	<i>Note</i>	<i>31-12-2014</i>	<i>31-12-2013</i>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		509 440	424 790
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-238 343	-208 872
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		8 797	8 487
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-243 436	-420 806
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		159 268	-335 328
Acquisitions/cessions des titres de placement		-131 010	-19 613
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-110 285	-100 815
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		45 831	-82 376
Impôts sur les sociétés payés		-1 238	-983
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-975	-735 515
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		10 721	9 288
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-52 494	-7 556
Acquisitions / cessions des immobilisations		-6 973	-8 190
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-48 745	-6 458
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-28 092	-42 722
Dividendes versés		0	-1
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		-28 092	-42 723
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-77 812	-784 695
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		-311 355	473 340
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	3.26	-389 167	-311 355

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

2.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour leur valeur nominale.

2.1.2 Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

2.1.3 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus à l'exception des intérêts des crédits traités dans le cadre de la nouvelle circulaire BCT N°2011-04.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

2.1.4 Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 478 311 mD.

2.1.5 Provisions sur engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

• A	: actifs courants	0%
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
• B2	: actifs incertains	20%
• B3	: actifs préoccupants	50%
• B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la banque a retenu la méthodologie à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24 qui prévoit les étapes suivantes :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité ;
- Calcul des taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe de l'année N par rapport aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1. Ce calcul a été effectué en éliminant les engagements présentant un profil de risque spécifique à savoir : Clan Ben Ali et entreprises publiques;
- Détermination du facteur scalaire par groupe de créances reflétant l'aggravation des risques. Il y a lieu de noter que le calcul du facteur scalaire a été effectué compte tenu des engagements du clan Ben Ali et ceux des entreprises publiques étant donné que ces derniers sont également touchés par la conjoncture exceptionnelle observée en 2011 ;
- Estimation des taux de provision à appliquer par groupe de créances et détermination du montant de la provision collective par la multiplication du montant des engagements 0 et 1 par ces trois paramètres.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 31 décembre 2013 portant divisions, couverture des risques et suivi des engagements, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédits ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

- Sont classés dans le portefeuille d'investissement :
- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii. Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

iii. Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêt des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêt.

2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêt aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10 %
-Mobilier et matériel de bureau	15%
	20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33% (*)
	33%
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

2.7 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

Note 3.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 193 975 mDT au 31/12/2014 contre 144 052 mDT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Caisse	48 280	38 484
BCT	144 382	104 325
CCP	1 309	1 239
TGT et Reprise de liquidité	4	4
Total	193 975	144 052

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement.
- Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	649 029 940	445 317 049	761 429 439	303 624 816
Plus d'un trimestre	19 618 658	28 134 459	29 548 638	25 543 914
Plus d'un semestre	18 950 498	5 418 193	6 572 032	18 123 491
Plus d'un an	44 116 809	47 959 217	42 206 401	40 980 957
TOTAL	731 715 906	526 828 918	839 756 510	388 273 178

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

DEVISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
AED	Moins d'un trimestre	50 100	233 300	172	172	50 272	233 472	0,506	25 452	118 205
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,506	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,506	0	0
	Plus d'un an	0	191	21 350	52 950	21 350	53 141	0,506	10 809	26 905
		50 100	233 491	21 522	53 122	71 622	286 613		36 262	145 109
CAD	Moins d'un trimestre	56	14 500	47	480	103	14 980	1,603	166	24 013
	Plus d'un trimestre	0	198	0	198	0	396	1,603	0	634
	Plus d'un semestre	18 793	0	0	18 036	18 793	18 036	1,603	30 125	28 912
	Plus d'un an	72 011	22 696	30 456	19 420	102 466	42 116	1,603	164 253	67 513
		90 860	37 394	30 503	38 134	121 362	75 528		194 544	121 072
CHF	Moins d'un trimestre	35 270	0	38 296	38 646	73 567	38 646	1,877	138 067	72 530
	Plus d'un trimestre	0	0	0	99 185	0	99 185	1,877	0	186 147
	Plus d'un semestre	0	0	4 000	0	0	0	1,877	7 507	0
	Plus d'un an	117	25	49 657	600	49 774	625	1,877	93 414	1 172
		35 387	25	91 954	138 431	123 341	138 456		238 988	259 848
DKK	Moins d'un trimestre	0	0	0	260	0	260	0,303	0	79
	Plus d'un trimestre	828	0	0	828	828	828	0,303	251	251
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,303	0	0
	Plus d'un an	0	101	0	0	0	101	0,303	0	31
		828	101	0	1 088	828	1 189		251	360
DZD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,021	0	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	20 000	0	20 000	0,021	0	423
	Plus d'un semestre	0	0	4 000	0	4 000	0	0,021	0	0
	Plus d'un an	0	0	0	440 720	0	440 720	0,021	0	9 312
		0	0	4 000	460 720	4 000	460 720		0	9 735
EURO	Moins d'un trimestre	4 112 044	1 758 971	23 021 742	2 731 591	27 133 786	4 490 563	2,262	61 382 050	10 158 551
	Plus d'un trimestre	442 892	20 901	26 336 782	100 016	26 779 674	120 917	2,262	60 580 979	273 537
	Plus d'un semestre	239 333	532 951	431 236	200 313	670 569	733 264	2,262	1 516 962	1 658 790
	Plus d'un an	102 531 885	115 037 155	48 863 441	29 369 322	151 395 327	144 406 477	2,262	342 486 508	326 676 333

		107 326	117 349								
		154	978	98 653 202	32 401 242	205 979 356	149 751 220		465 966 499	338 767 211	
GBP	Moins d'un trimestre	53 273	0	29 821	10 212	83 094	10 212	2,897	240 724	29 584	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	25 000	0	25 000	2,897	0	72 425	
	Plus d'un semestre	96	0	15	1 008	111	1 008	2,897	322	2 920	
	Plus d'un an	878 839	90 889	87 461	54 978	966 300	145 867	2,897	2 799 371	422 576	
		932 209	90 889	117 297	91 197	1 049 505	182 087		3 040 417	527 505	
JPY	Moins d'un trimestre	100 000	0	0	157 476	100 000	157 476	0,016	1 555	2 449	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,016	0	0	
	Plus d'un semestre	0	1	0	0	0	1	0,016	0	0	
	Plus d'un an	2 574 423	0	0	0	2 574 423	0	0,016	40 037	0	
		2 674 423	1	0	157 476	2 674 423	157 477		41 592	2 449	
KWD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	6,346	0	0	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	6,346	0	0	
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	6,346	0	0	
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	6,346	0	0	
		0	0	0	0	0	0		0	0	
LYD	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0	
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0	
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	1,553	0	0	
		0	0	0	0	0	0		0	0	
MAD	Moins d'un trimestre	15 300	0	0	0	15 300	0	0,206	3 155	0	
	Plus d'un trimestre	0	0	539 360	0	539 360	0	0,206	111 216	0	
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,206	0	0	
	Plus d'un an	0	0	612	0	612	0	0,206	126	0	
		15 300	0	539 972	0	555 272	0		114 497	0	
MRO	Moins d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0	
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0	
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0	
	Plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0,006	0	0	

		0	0	0	0	0	0	0	0	0
NOK	Moins d'un trimestre	0	0	66 282	66 357	66 282	66 357	0,250	16 538	16 557
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,250	0	0
	Plus d'un semestre	473	0	0	0	474	0	0,250	118	0
	Plus d'un an	0	142 300	97	425	97	142 725	0,250	24	35 611
		473	142 300	66 380	66 782	66 853	209 083		16 680	52 168
QAR	Moins d'un trimestre	0	0	58 561	58 561	58 561	58 561	0,511	29 902	29 902
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,511	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,511	0	0
	Plus d'un an	0	0	19 556	0	19 556	0	0,511	9 986	0
		0	0	78 117	58 561	78 117	58 561		39 888	29 902
SAR	Moins d'un trimestre	0	0	337 500	0	337 500	0	0,496	167 258	0
	Plus d'un trimestre	0	0	0	0	0	0	0,496	0	0
	Plus d'un semestre	0	0	0	0	0	0	0,496	0	0
	Plus d'un an	3 500	0	0	0	3 500	0	0,496	1 735	0
		3 500	0	337 500	0	341 000	0		168 993	0
SEK	Moins d'un trimestre	0	0	245 400	245 800	245 400	245 800	0,240	58 960	59 056
	Plus d'un trimestre	0	0	91	0	91	0	0,240	22	0
	Plus d'un semestre	0	0	14	0	14	0	0,240	3	0
	Plus d'un an	312	0	45 474	0	45 787	0	0,240	11 001	0
		312	0	290 978	245 800	291 291	245 800		69 986	59 056
USD	Moins d'un trimestre	5 001 030	815 636	729 816	16 858 916	5 730 846	17 674 552	1,861	10 666 251	32 895 875
	Plus d'un trimestre	281 738	5 935	113 825	57 525	395 563	63 460	1,861	736 222	118 112
	Plus d'un semestre	9 772 025	9 201 671	392 470	87 233	10 164 495	9 288 903	1,861	18 918 157	17 288 507
	Plus d'un an	28 647 568	46 199 779	23 318 932	32 997 056	51 966 500	79 196 835	1,861	96 720 050	147 401 150
	43 702 360	56 223 020	24 555 044	50 000 730	68 257 404	106 223 750		127 040 681	197 703 644	

Note 3.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 139 740 mDT au 31/12/2014 contre 235 276 mDT au 31/12/2013.
Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<i>Créances sur les établissements bancaires:</i>	132 144	223 119
- Comptes courants des banques résidentes	2	2
- Comptes courants des banques non résidentes	17 978	41 849
- Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	70 000
- Prêts sur le marché monétaire en Devises	39 735	107 355
- Intérêts à percevoir sur les prêts	20	10
- Créances rattachées	4 409	3 903
<i>Institutions Financières:</i>	7 596	12 157
- Prêts MLT	7 405	12 105
- Créances rattachées (société de leasing)	191	52
<i>Total</i>	139 740	235 276

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	731	0	0	0	731	0	0,0210	15	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	692	28 398	28 398	210	29 090	28 608	2,8970	84 275	82 879
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	135 487	0	0	30 000	135 487	30 000	0,0160	2 168	480
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	KWD	21	0	0	0	21	0	6,3460	133	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1,5530	0	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	1 375	104	0	0	1 375	104	0,2500	344	26
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	342 572	0	0	4 500	342 572	4 500	0,4960	169 916	2 232
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	3 245	22	0	60	3 245	82	0,2400	779	20
									257 629	85 636
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 462	0	0	0	1 462	0	0,0210	31	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	150 644	144 168	3 023	9 128	153 667	153 297	2,8970	445 173	444 100
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	120 309	0	10 000	50 000	130 309	50 000	0,0160	2 085	800
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	9	0	0	0	9	0	6,3460	60	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	LYD	0	0	0	0	0	0	1,5530	0	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK	4 700	10 174	10 000	0	14 700	10 174	0,2500	3 675	2 543
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	2 136	0	0	0	2 136	0	0,4960	1 059	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	28 385	94	0	100	28 385	194	0,2400	6 812	47
									458 895	447 490
SUP A 12 MOIS	DZD	286 897	12 299 875	4 200	2 606 463	291 097	14 906 337	0,0210	6 113	313 033
SUP A 12 MOIS	GBP	460 991	955 564	1 767 675	512 021	2 228 667	1 467 585	2,8970	6 456 448	4 251 594
SUP A 12 MOIS	JPY	2 199 769	16 450	39 373	97 892	2 239 142	114 342	0,0160	35 826	1 829
SUP A 12 MOIS	KWD	23	0	0	3 017	23	3 017	6,3460	148	19 144
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	437 176	839 111	675 138	1 189 131	1 112 315	1,5530	1 846 721	1 727 425
SUP A 12 MOIS	NOK	1 000	780	21 544	1 883	22 544	2 663	0,2500	5 636	666
SUP A 12 MOIS	SAR	19 316	2 910	14 026	10 137	33 342	13 047	0,4960	16 537	6 471
SUP A 12 MOIS	SEK	890	42 545	57 327	4 130	58 217	46 675	0,2400	13 972	11 202
SUP A 12 MOIS	MRO	0	300 165	0	5 421 190	0	5 721 355	0,0060	0	34 328
									8 381 401	6 365 692

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	11 384	810	16 722	16 362	28 106	17 172	1,6030	45 054	27 527
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	7 267	99 246	0	3 413	7 267	102 659	1,8770	13 641	192 691
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	1 510 993	1 591 886	728 663	515 034	2 239 655	2 106 920	1,8610	4 167 998	3 920 979
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK	2 306	0	0	0	2 306	0	0,3030	699	0
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	470 834	1 214	1 450	355 060	472 284	356 274	0,2060	97 291	73 392
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	455	449	0	0	455	449	0,5060	230	227
									4 324 913	4 214 816
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	10 131	320	5 169	3 924	15 300	4 244	1,6030	24 526	6 802
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	4 175	1 236	1 665	96	5 840	1 332	1,8770	10 962	2 501
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	945 322	407 227	230 306	674 768	1 175 628	1 081 995	1,8610	2 187 843	2 013 592
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	3 382	0	0	0	3 382	0	0,5060	1 711	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	1 067	0	0	0	1 067	0	0,3030	323	0
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	132 328	26 630	225	491 919	132 553	518 549	0,2060	27 306	106 821
									2 252 671	2 129 716
SUP A 12 MOIS	CAD	577 218	418 585	1 182 196	1 489 594	1 759 414	1 908 179	1,6030	2 820 340	3 058 811
SUP A 12 MOIS	CHF	56 528	191 434	583 281	443 547	639 808	634 982	1,8770	1 200 920	1 191 860
				45 647	46 742	100 581				
SUP A 12 MOIS	USD	54 934 177	71 079 900	250	836	426	117 822 736	1,8610	187 182 035	219 268 112
SUP A 12 MOIS	AED	3 398	25	5	48 145	3 403	48 170	0,5060	1 722	24 374
SUP A 12 MOIS	DKK	1 660	8 483	13 552	895	15 212	9 378	0,3030	4 609	2 842
SUP A 12 MOIS	MAD	178 593	148 654	9 595	310 047	188 188	458 701	0,2060	38 767	94 492
									191 248 393	223 640 491

L'applicatif dédié à la gestion des prêts en devises ne permet pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 3.3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2013 et 2014 se présente comme suit :

Libellé	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
- Comptes courants débiteurs	815 968	782 856
- Crédits sur ressources spéciales	268 786	260 806
- Les créances prises en charge par l'Etat	52 814	66 294
- Bonification prise en charge par l'Etat	15 913	19 817
- Comptes courants associés	201 505	202 921
- Autres concours à la clientèle	6 573 554	6 303 812
- Créances à abandonner	3 562	3 562
- Créances rattachées	47 585	41 640
<i>Total Brut</i>	7 979 688	7 681 708
Provisions	1 313 955	1 241 644
- Provisions sur comptes courants	220 271	216 372
- Provisions sur ressources spéciales	141 022	142 418
- Provisions sur autres concours à la clientèle	835 995	769 116
- Provisions sur comptes courants associés	60 459	59 355
- Provisions sur créances à abandonner	455	455
- Provisions collectives	55 753	53 928
- Agios réservés	1 043 829	961 427
- Agios réservés sur comptes courants	67 279	55 833
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	827 626	760 257
- Agios réservés sur comptes courants associés	39 264	37 061
- Agios réservés sur ressources spéciales	97 329	97 329
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	9 224	7 840
- Produits perçus d'avance	11 083	9 511
<i>Total Net</i>	5 610 820	5 469 127

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2014 est la suivante :

Libellé	Encours Brut	En mDT				
		Prov. Individuelle s	Prov. additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	815 968	-176 839	-43 432	-67 279		528 418
C/ Ressources spéciales	268 787	-54 440	-86 582	-97 329		30 436
Comptes courants associés	201 505	-46 191	-14 267	-39 264		101 783
Autres conc. à la clientèle	6 642 281	-451 381	-384 614	-827 626	-11 083	4 967 575
Créances à abandonner	3 562	-455		-3 107		0
Créances rattachées	47 585			-9 224		38 362
Total	7 979 688	-729 307	-528 895	-1 043 829	-11 083	5 666 574
Provisions collectives						-55 753
Encours net						5 610 820

Le système d'information de la banque n'assure pas la traçabilité, le recoupement et le contrôle des soldes des comptes « Produits perçus d'avance » se rapportant aux crédits à la clientèle. Cependant, des ajustements sont effectués pour l'estimation de ces soldes en fin d'exercice, sur la base de situations extra-comptable du portefeuille.

Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

Libellé	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
Agios réservés sur C/C	67 279	55 833
Agios réservés sur Avals et Cautions	6 923	7 451
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	152 603	137 086
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	186 337	174 566
Agios réservés sur crédits garantis par l'Etat	3 453	3 731
Agios réservés sur Ressources Spéciales	97 329	97 329
Agios réservés sur C/C Associés	39 264	37 061
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	478 311	437 423
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	9 224	7 840
<i>Sous Total</i>	1 043 829	961 427
Agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat	8 411	9 253
<i>Total</i>	1 052 240	970 680

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 478 311 mD.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

Les agios réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agios réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agios réservés sur les autres engagements.

Les comptes des provisions ont connu les mouvements suivants au cours de l'exercice 2014

	En mDT
Désignation	Montant
SOLDE AU 31/12/2013	1 607 459
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	52 573
DOTATIONS AUX PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	62 882
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR TITRES	19 986
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 694
REPRISES DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	-38 793
REPRISE DES PROVISIONS ADDITIONNELLES SUR ENGAGEMENTS	-7 837
REPRISES DES PROVISIONS SUR TITRES	-2 628
REPRISES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-729
SOLDE AU 31/12/2014	1 697 607

Note 3.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI....).

Note 3.3.2 – Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2014, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 55 045 mDT.

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2014 le solde des provisions additionnelles s'élève à 541 779 mDT.

Note 3.3.3 – Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

La provision collective, déterminée conformément à la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24, a été estimée fin 2014 à 55.753 millions de dinars.

La provision collective, estimée à 55 753 mDT, se détaille comme suit :

ACTIVITE	CLASSES 0&1 DEC2014	TX MIG MOYEN 2009/2013	FACTEUR SCALAIRE 2013/2014	TX DE PROV CORRIGE	PROV COLLECTIVE DEC2014
AGRICULTURE	44 994 806	10,65%	1,36	20,00%	1 305 158
AUTRES INDUSTRIES	8 598 692	23,23%	1,00	25,00%	499 454
AUTRES SERVICES	651 867 019	2,26%	1,00	25,00%	3 677 172
BATIMENT & T.P	331 039 888	2,56%	1,00	20,00%	1 697 200
COMMERCES	629 150 253	3,29%	1,00	25,00%	5 176 924
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	1 296 714 915	4,17%	1,65	25,00%	22 279 226
PROMOTION IMMOBILIERE	210 448 465	5,40%	2,98	15,00%	5 080 728
TOURISME	299 316 511	19,64%	1,00	20,00%	11 759 210
AUTRES	45 328 518	2,61%	2,07	46,00%	1 126 176
CONSOMMATION	1 240 499 323	0,72%	1,41	20,00%	2 511 903
HABITAT	268 610 913	1,89%	1,26	10,00%	639 576
TOTAL					55 752 728

Note 3.3.4 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont :

- les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 48,160 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.
- Les créances de la société « ELFOULEDH » prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2013 dont l'encours totalise la somme de 8.924 millions de dinars.

Note 3.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 395 173 mDT au 31/12/2014 contre 215 475 mDT au 31/12/2013
Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

<i>Libellé</i>	31/12/2014	31/12/2013
<i>Bons de trésor à court terme</i>	118 023	73 002
<i>Bons de trésor assimilables</i>	274 462	143 872
<i>Créances et dettes rattachées</i>	5 572	1 066
<i>Dépréciation des bons de trésor assimilables</i>	0	0
<i>Intérêts perçus d'avance</i>	- 2 884	-2 465
<i>Total</i>	395 173	215 475

Note 3.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres est passée de 274 583 mDT au 31/12/2013 à 312 560 mDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Titres d'investissement	97 604	33 697
- Fonds gérés SICAR	87 344	96 574
- Fonds commun de Placement	22 640	22 600
- Titres de participation	88 636	87 679
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	88 783	89 122
- Parts dans les entreprises liées	123 559	123 559
- Sociétés en liquidation	582	582
- Participations en rétrocession	20 657	20 657
- Créances et dettes rattachées	-332	-332
<i>Valeur Brute</i>	529 473	474 138
Provisions	216 913	199 555
<i>Valeur Nette</i>	312 560	274 583

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Libellé	Valeur comptable	Provisions au 31/12/2013	En mDT		
			Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/2014
Les titres d'investissement	97 604	-650			-650
Les SICAR	87 344	-42 981	-3 296	1 043	-45 233
Les titres de participation	344 857	-155 924	-16 691	1 585	-170 030
Les créances rattachées	-322	-			-
<i>Total</i>	529 473	-199 555	-19 987	2 628	-216 913

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2014 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	En mDT
				Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,4%	33 801	33 801	0
STB SICAR	55,8%	10 905	0	10 905
STB INVEST	94,4%	34 676		34 676
STB-FINANCE (Ex-SOFIGES)	61,3%	4 749		4 749
BFT	78,2%	3 535	3 535	0
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,8	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,9	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,2	3 221		3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,3	2 488	2 488	
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,7	7 461		7 461
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50	2 000	1 321	679

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 87 344 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 45 233 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements Antérieur	Restitutions fonds	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2014
FG STB 1	8 000	1 970		-1 123	4 907
FG STB 2	8 000	4 083		1 602	5 519
FG STB 3	5 000	1 610		1 132	4 522
FG STB 4	6 500	1 722		1 469	6 247
FG STB 5	6 824	2 158		1 919	6 585
FG STB 6	2 707	724		304	2 287
FG STB 7	800			115	915
FG STB 8	9 371		850	2 406	10 927
FG STB 9	4 800			391	5 191
FG STB 10	8 748			776	9 524
FG STB 11	6 000			623	6 623
FG STB 12	9 898			1 260	11 158
FG STB 13	10 000		10 000	0	0
FG ID 1	2 000	1 630		892	1 262
FG ID 2	2 000	957		234	1 277
FG ID 3	5 436	2 834		1 257	3 859
FG ID 4	360	28		30	362
FG ID 5	1 133			284	1 417
FG ID 6	4 000			762	4 762
Total	101 577	17 716	10 850	14 333	87 344

Au 31 Décembre 2014, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

En mDT

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV
Fonds gérés STB 1 (1999)	2 216	2 094	264
Fonds gérés STB 2 (2000)	4 875	299	525
Fonds gérés STB 3 (2001)	2 528	1 000	763
Fonds gérés STB 4 (2002)	6 745		770
Fonds gérés STB 5 (2003)	6 352	231	1 173
Fonds gérés STB 6 (2005)	2 810	79	785
Fonds gérés STB 7 (2006)	405	390	299
Fonds gérés STB 8 (2007)	7 425	382	6 723
Fonds gérés STB 9 (2008)	4 800		1 083
Fonds gérés STB 10 (2008)	8 556		980
Fonds gérés STB 11 (2009)	5 447	83	992
Fonds gérés STB 12 (2009)	6 424	1 526	2 289
Fonds gérés STB 13 (2010)			0
FG 1 ID SICAR (2002)	1 289		32
FG 2 ID SICAR (2002)	1 639		20
FG 3 ID SICAR (2003)	3 874	140	67
FG 4 ID SICAR (2005)	358		10
FG 5 ID SICAR (2006)	951		466
FG 6 ID SICAR (2007)	3 003		1 827

Note 3.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 84 084 mDT au 31/12/2014. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition / Cession 2014	Valeur Brute au 31/12/2014	Amort. Au 31/12/2013	Dotations / Régul. 2014	Sortie Amort actif 2014	Amort au 31/12/2014	Valeur Nette au 31/12/2014
Immobilisations Incorporelles	12 069	1 089	13 158	9 375	1 761	0	11 136	2 024
Logiciel informatique	12 012	1 089	13 101	9 372	1 761		11 133	1 967
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Frais études et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	189 075	5 833	194 908	108 311	4 585	0	112 897	82 061
Terrains	17 773	0	17 773					17 773
Constructions	71 296	0	71 296	26 681	1 498		28 179	43 581
Mobilier de bureaux	5 025	185	5 210	4 782	101		4 883	326
Matériel de transport	1 161	0	1 161	809	56	0	865	297
Matériel informatique	31 303	451	31 754	30 564	981	0	31 544	210

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisition / Cession 2014	Valeur Brute au 31/12/2014	Amort. Au 31/12/2013	Dotations / Régul. 2014	Sortie Amort actif 2014	Amort au 31/12/2014	Valeur Nette au 31/12/2014
Matériel de communication	1 931	990	2 921	1 692	109		1 801	1 120
Matériel de bureaux	15 089	459	15 548	14 568	271		14 839	709
Matériel de sécurité	2 735	63	2 798	2 103	111		2 214	585
Matériel de climatisation	4 886	51	4 937	3 872	235		4 107	823
Agencements, amén. et instal.	29 008	4 753	33 811	21 266	1 081		22 346	11 465
Mob- bureau hors expl	32	0	32	27	2		29	3
Mat-outil hors exploit	320	4	324	286	6		294	29
Immeubles hors exploit	6 860	0	6 860	1 663	124		1 787	5 073
Constructions en cours	1 658	-1 127	531	0			0	67
Imm. En attente affectation	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	201 144	6 922	208 116	117 686	6 346	0	124 032	84 084

La Banque n'a pas procédé en 2014 à l'inventaire physique de ses immobilisations. En outre, la Banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par la banque par nature d'immobilisations et par référence.

Note 3.7 – Autres actifs

Au 31/12/2014, les autres postes d'actif totalisent 604 452 mDT contre 593 203 mDT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Prêts au personnel	124 750	117 075
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 124
- État, impôt et taxes	28 705	43 473
- Stock divers	2 000	1 370
- Différence de change à la charge de l'état	10 031	5 613
- Écart de conversion	4 984	13 784
- Siège, succursales et agences (1)	33 296	59 982
- Comptes de régularisation actif	250 830	243 004
- Valeurs présentées à la compensation	42 517	33 948
- Effets financiers en recette	107	107
- Débits à régulariser	11 037	4 192
- Charges payées d'avance	469	420
- Produits à recevoir	10 210	6 537
- Créances cédées	2 136	2 136
- Autres	80 233	58 438
TOTAL	604 452	593 203

(1) Les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 6 358 MD. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2014, de 50% pour les suspens du

premier semestre 2014 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2014.

Note 3.8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2014 ce poste totalise 234 521 mDT contre 188 226 mDT au 31/12/2013. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financiers est la suivante :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<i>Etablissements bancaires :</i>	<i>25 212</i>	<i>53 339</i>
- Banques de dépôts	1	226
- Banques non résidentes	25 211	53 113
<i>Emprunts interbancaires :</i>	<i>209 309</i>	<i>134 887</i>
<i>Total</i>	<i>234 521</i>	<i>188 226</i>

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	2 074 186	1 070 482	983 166	835 286	3 057 352	1 905 768	2,2620	6 915 731	4 310 848
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	2 504 155	3 224 013	1 717 549	2 148 763	4 221 704 128 658	5 372 775 119 146	2,2620	9 549 494	12 153 217
SUP A 12 MOIS	EUR	27 160 704	47 859 141	101 497 334	71 286 970	038	111	2,2620	291 024 483	269 508 503
									307 489 707	285 972 569

Note 3.9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 331 978 mDT au 31/12/2014 contre 5 175 396 mDT au 31/12/2013. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	1 393 204	1 301 545
Dépôts épargne	2 115 958	2 075 450
Compte à terme	508 343	439 016
Comptes en dinars convertibles	77 875	71 453
Comptes en devises	285 282	285 166
Placements en devises	232 399	216 762
Bons de caisse	326 652	326 342
Autres sommes dues à la clientèle	182 760	143 758
Dettes rattachées	-1 252	1 435
Certificats de dépôts	210 757	314 469
Total	5 331 978	5 175 396

Les applicatifs utilisés pour la gestion des placements clientèles en devises et en dinars ne permettent pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

Note 3.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 490 968 mDT au 31/12/2014 contre 519 003 mDT au 31/12/2013 et se répartit comme suit:

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires & privés	274 066	307 788
Ressources spéciales	201 098	195 219
Dettes rattachées	15 804	15 996
Total	490 968	519 003

Note 3.11 – Autres passifs

Ce poste totalise 791 969 mDT au 31/12/2014 contre 702 085 mDT au 31/12/2013 :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour passifs et charges (1)	168 564	166 260
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	21 063	20 162
Effets financiers non échus (3)	206 462	200 784
Agios réservés pris en charge par l'État	8 411	9 253
Charges à payer	32 524	33 467
Créditeurs divers	2 385	2 830
Suspens à régulariser	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	62	5 442
Comptes de régularisation-Passif	96 499	91 487
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	226 138	113 412
Autres crédits	348	348
Crédits à régulariser	908	3 891
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales	13 719	13 719
Différence PF encaissement exigibles après encaissement(4)	8 971	35 115
Total	791 969	702 085

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2014 s'élèvent à 168 564 mDT contre 166 260 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 31/12/2013	Reprises	Dotations	Modification comptable	Réaffectation et correction	Provisions 31/12/2014
Prov sur E/S	38 305	-2 256	2 018		- 1 423	36 643
Prov pour départ à la retraite	26 464					26 464
Prov pour risques divers	101 491	-729	4 694			105 457
Total	166 260	-2 985	6 712		-1 423	168 564

(2) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
TVA	1 799	1 631
Retenues à la source	9 798	9 027
Fonds de péréquation de change	6 795	6 818
Autres	2 671	2 686
Total	21 063	20 162

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
Effets financiers moyen terme non échus	72 466	69 854
Effets financiers court terme non échus	103 773	102 428
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	29 676	27 940
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	562
Total	206 462	200 784

(4) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde de 8 971 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	Montant
Valeur à l'encaissement	172 657
Valeurs exigibles après encaissement	-181 628
Total	-8 971

Note 3.12 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 124 300 mDT. Il est composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Rubrique	Solde avant affectation 31/12/2013	Affectation résultat 2013	Solde après affectation au 31/12/2013	Autres imputations	Solde au 31/12/2014
Capital	124 300		124 300	-	124 300
Réserves	332 508		332 508	496	333 004
Prime de fusion	26 787		26 787	-	26 787
Actions propres	-2 859		-2 859	-	-2 859
Autres capitaux propres (1)	37 324		37 324	-	37 324
Dotation de l'État	117 000		117 000	-	117 000
Résultats reportés	-633 430	-115 453	-748 883		-748 883
Résultat reporté	-230 209	-518 674	-748 883	-	-748 883
Modifications comptables	-403 221	403 221	-	-	0
Résultat de l'exercice	-115 453	115 453	-	21 107	21 107
Total	-113 823	-	-113 823	21 603	-92 220

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT)

Note 3.12.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La STB a bénéficié de cette dotation au titre de la mise en jeu de la garantie de l'État en matière de remboursement des échéances des lignes des crédits extérieures suivantes :

Ligne	Encours 2011	Encours 2010	Échéances payées en 2011		Échéances à payer 2012-2014		Garantie de l'État	
			Principal	Intérêt	Principal	Intérêt	Principal	Intérêt
EMP BEI P. G .E.T.II/ BNDT	15 498	17 801	2 303	961	7 715	2 072	10 018	3 033
EMPRT . BAD 6/ EX –BNDT	18	35 900	17 950	648	17 950	643	35 900	1 291
EMP GSI /EX BNDT	95 624	95 624	-	4 542	-	13 626	-	18 169
EMP BAD 7EME LIGNE BDET	37 974	48 824	10 850	2 102	32 550	3 347	43 399	5 449
Total	149 115	198 149	31 102	8 253	58 215	19 688	89 317	27 941

Note 3.12.2 – Fonds propres distribuables

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source totalisent au 31/12/2013, avant affectation du résultat, se détaillent comme suit :

Fonds propres figurant au bilan clos au 31/12/2014	Montant en mDT
Réserve légale	12 430
Réinvestissements exonérés	9 974
Fonds social	7 724
Prime d'émission	11 464
Prime de fusion	26 787
Réserve à régime spécial	246 385
Autres réserves	82 351
Résultat de l'exercice 2014	21 107
Résultats reportés	-748 883
Total des Fonds propres au 31 Décembre 2014	-330 600
Dividendes décidés et prélevés sur les résultats avant le 31/12/2014 à payer	650
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 portant loi des finances pour l'année 2014	-329 950

Note 3.13 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 Décembre 2014 des éléments suivants :

Libellé	En mDT	
	31/12/2014	31/12/2013
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	527 309	519 612
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	324 769	400 873
<i>Total cautions, avals et autres garanties données</i>	852 078	920 485
Crédits documentaires et acceptations import	245 325	363 980
Crédits documentaires et acceptations export	26 274	73 279
<i>Total crédits documentaires</i>	271 599	437 259
<i>Total passifs éventuels</i>	1 123 678	1 357 744

Les comptes des engagements hors bilan ne sont pas justifiés et ne reflètent pas d'une manière fiable et exhaustive les engagements réels de la banque. Par conséquent et afin de pallier à cette situation, l'état des engagements hors bilan est élaboré à partir des déclarations extracomptables.

Note 3.14 – Engagements de financement donnés

Le poste « Engagements de financement donnés » se compose au 31 Décembre 2014 des engagements de financement pour un montant de 145.735 mDT contre 115 647 mDT au 31 Décembre 2013.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement	145 735	115 647
<i>Total</i>	145 735	115 647

Note 3.15 –Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 Décembre 2014 à 1 308 729 mDT contre 1 506 074 mDT au 31 Décembre 2013 :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	377 876	542 723
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	13 100	71 587
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	635 311	657 589
Garanties reçues de la clientèle	282 442	234 184
<i>Total</i>	1 308 729	1 506 074

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

Note 3.16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 394 529 mDT contre 351 735 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	13 241	17 229
Intérêts sur créances sur la clientèle	367 290	322 375
Revenus assimilés	13 998	12 131
Total	394 529	351 735

Note 3.17 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2014 à 60 246 mDT contre 59 643 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Chèques, effets, virements et tenue de compte	24 230	24 025
Opérations sur titres	1 109	550
Opérations de change	8 802	8 864
Opérations de commerce extérieur	1 409	1 497
Coffre-fort	34	33
Études	8 632	9 302
Autres	16 030	15 372
Total	60 246	59 643

Note 3.18 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à 31 576 mDT contre 28 047 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analyse comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Gains nets sur titres de transaction	4 368	3 669
Gains nets sur titres de placement	10 828	6 698
Gains nets sur opérations de change	16 380	17 680
Total	31 576	28 047

Les gains nets sur titres de transaction sont répartis comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Gains sur cession BTCT et BTA	903	1 524
Intérêts sur BTCT	5 017	2 555
Pertes sur cession BTCT et BTA	-1 552	-410
Total	4 368	3 669

Les gains nets sur titres de placement sont répartis comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Intérêts et revenus assimilés	10 828	6 698
Dividendes et revenus assimilés	0	0
Total	10 828	6 698

Note 3.19 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 13 346 mDT contre 9 680 mDT au 31 Décembre 2013 et s'analysent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	3 939	1 973
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	9 407	7 707
Total	13 346	9 680

Note 3.20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 232 377 mDT contre 196 567 mDT au 31 Décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires	41 901	15 192
Opérations avec la clientèle	163 568	151 769
Emprunts et ressources spéciales	26 884	29 606
Autres intérêts et charges	24	0
Total	232 377	196 567

Note 3.21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-52 573	-169 580
Dotations aux provisions additionnelles	-62 882	-90 990
Dotations aux provisions collectives	- 1 825	0
Créances passées par pertes	-4 143	-836

Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	38 793	24 998
Reprises sur provisions additionnelles	7 837	7 477
Reprises d'agios réservés sur créances abandonnées	1 849	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	-4 694	-15 642
Reprises sur provisions pour risques et charges	729	17 769
Total	-76 909	-226 804

Note 3.22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2014, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-16 691	-11 716
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-3 296	-3 913
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	3975	1 027
Pertes sur fonds SICAR	0	-263
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 585	236
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 043	1 838
Total	-13 384	-12 791

Note 3.23 – Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2014 un total de 107 999 mDT contre 99 178 mDT au 31 Décembre 2013, détaillés comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Rémunération du personnel	83 649	76 497
Charges sociales	22 319	20 508
Autres charges liées au personnel	2 030	2 173
Total	107 998	99 178

Note 3.24 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2014 un total de 27 160 mDT contre 21 182 mDT au 31 Décembre 2013, détaillées comme suit :

Libellé	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Loyer	2 514	2 405

Entretiens et réparations confiés à des tiers	2 992	2 090
Travaux et façons exécutés par des tiers	3 107	2 791
Primes d'assurance	293	293
Autres	1 964	1 925
Impôts et taxes	1 733	1 185
Fournitures faites à l'entreprise	1 887	1 337
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	2 187	613
Transport et déplacement	256	249
Frais divers de gestion	10 227	8 294
<i>Total</i>	27 160	21 182

Note 3.25 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 16 062 mDT contre 937 mDT en 2013 soit une hausse de 15 125 mDT qui s'explique comme suit:

Libellé	2 014	2 013
Base imposable avant déduction des provisions	163 230	148 553
Provisions déductibles	117 339	261 019
Résultat fiscal	45 891	-112 466
Impôt sur les sociétés(*)	16 062	937

(*) Pour l'exercice 2013 l'impôt sur les sociétés correspond au minimum d'impôt.

Note 3.26 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2014, un solde de -389 167 mDT contre -311 355 mDT au 31 Décembre 2013, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, CCP et reprise de liquidité	49 593	39 728
BCT	-439 206	-439 962
Banques et organismes spécialisés	-7 232	-11 489
Prêts emprunts sur le marché monétaire	-107 461	29 831
Titres de transactions	115 139	70 537
<i>Total</i>	-389 167	-311 355

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Société Tunisienne de Banque-STB- arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de Banque – STB-, arrêtés au 31 décembre 2014, comportant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 7 340 804 KDT, des capitaux propres négatifs de 92 220 KDT, et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21 107 KDT.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 KDT, et de 5 000 KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la STB en couverture des risques encourus sur la clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Par conséquent, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations, pourraient avoir un impact significatif sur le résultat et sur les capitaux propres de la Banque.

4-2. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 « Créances sur la clientèle », AC7 « Autres actifs » et HB « Engagements hors bilan » dépassent le solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la Banque pour un montant net de 24 037 KDT. Cet écart positif, qui devrait être justifié par les structures de la Banque, n'a pas fait l'objet d'une provision.

4-3. L'état des engagements hors bilan de la Banque, arrêté au 31 décembre 2014, qui fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 272 871 KDT, et 1 308 729 KDT, est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus.

4-4. La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.

4-5. Les rubriques du bilan : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « Correspondants locaux » et le compte « BCT compte BDET/BNDT » présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.

Se référer aux notes 3.1, 3.2 et 3.8 des états financiers.

Par ailleurs, les rubriques « *Autres actifs* » et « *Autres passifs* » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 8 670 KDT, et 12 258 KDT et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises), et aux comptes liés à la télé-compensation.

La Banque a déjà entamé des travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens, qui ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. L'impact des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice, ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-6. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2014, une valeur comptable de 52 814 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 40 957 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la Banque est de l'ordre de 11 857 KDT.

- 4-7. Le solde du compte « *Réserves pour fonds social* » s'élève au 31 décembre 2014, à 7 724 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à 19 798 KDT, soit une différence de 12 074 KDT, qui n'a pas pu être justifiée par la Banque.

- 4-8. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2014.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la Banque et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2014, à 84 084 KDT.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.8, les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Tunisienne de Banque -STB- » ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 5-1. Les actifs de la Banque comportent des engagements de l'ordre de 801 180 KDT, envers des entreprises publiques, dont 279 251 KDT, non couverts par une garantie de l'Etat. Certaines de ces entreprises publiques connaissent des difficultés financières à l'instar de la Société Tunisienne de Sidérurgie "El Fouladh".

Les engagements "d'El Fouladh" s'élevant au 31 décembre 2014, à 33 180 KDT, ont été déclassés à cette même date parmi les actifs préoccupants (Classe 3) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. A ce titre la provision correspondante est de 50% du risque encouru.

La banque a toutefois gardé une provision sur la totalité du risque encouru et correspondant aux actifs compromis (Classe 4), soit 28 189 KDT.

- 5-2. De même, la Banque a procédé au déclassement des engagements de la société TOPIC de 25 572 KDT, parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La Banque a toutefois maintenu la provision constatée au 31 décembre 2013 et calculée sur la base d'une classification des engagements de la société TOPIC parmi les actifs préoccupants (classe 3), soit 12 785 KDT.

- 5-3. Les états financiers audités pour l'exercice 2013 de la Banque Franco-Tunisienne (BFT), détenue par la STB à concurrence de 78,18%, mentionnent une incertitude significative quant à sa capacité de poursuivre son exploitation, à recouvrer ses actifs et à payer ses dettes dans le cours normal de son activité.

La STB, actionnaire de référence de la BFT, pourrait être invitée, en vertu de l'article 40 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, à lui apporter le soutien nécessaire pour rétablir son équilibre financier.

- 5-4. Les capitaux propres de la Banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la Banque en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque au sens de l'article 4 de la même convention.

6. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 6-1. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, sur la gestion de l'exercice 2014.

- 6-2. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. Nous signalons que nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne, elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Les résultats de ces travaux sont en cours de discussion avec les structures internes de la Banque, ils feront ultérieurement l'objet d'un rapport distinct à l'intention de la Direction Générale de la Banque.

6-3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque, eu égard à la réglementation en vigueur.

6-4. Les capitaux propres de la Banque sont au 31 décembre 2014, négatifs de 92 220 KDT. Cette situation ne nous permet pas de vérifier le respect des règles de concentration de crédits prévues par les articles 1, 2, et 3 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991.

A ce titre, et en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque a décidé en date du 23 octobre 2014, l'augmentation du capital social d'un montant égal à 650 000 KDT dont la réalisation n'est pas encore entamée à la date du présent rapport.

6-5. Le ratio de solvabilité de la Banque, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif net pondéré (bilan et hors bilan) suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, se situe à - 5.17 % au 31 décembre 2014, alors que le minimum requis prévu par l'article 4 de la circulaire susvisée, est de 10%.

6-6. L'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 prévoit que les banques doivent respecter en permanence et jusqu'au 31 décembre 2014, un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Au 31 décembre 2014, la STB affiche un ratio de liquidité de 87,49%, soit une insuffisance de 12,61%.

Tunis, le 18 mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GEM
Aii BEN MOHAMED**

**P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI**

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 175 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles, réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées au cours de l'année 2014 autres que la rémunération des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions conclues au cours de l'exercice 2014, et qui entrent dans le cadre des articles susvisés.

2. Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents, autres que la rémunération des dirigeants, et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2014

2.1 Parmi les capitaux propres de la STB figure une dotation de l'Etat d'un montant de 117 000 KDT, constatée en application de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, assortie d'une éventualité de restitution après cinq années et après rétablissement de l'équilibre financier de la Banque ;

2.2 En vertu de la convention signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, la Banque a accordé à sa filiale, la Banque Franco-Tunisienne un emprunt interbancaire de 70 000 KDT pour une période de trois mois renouvelable, avec un taux d'intérêt de 5,25% ;

2.3 La Banque a conclu des conventions de comptes courants associés avec les filiales suivantes du Groupe :

<i>En KDT</i>			
Société du groupe	Encours 31/12/2014	Taux de rémunération	Intérêts 2014
Société Tunisienne de Recouvrement des Créances "STRC"	68 500	TMM+0.5%	3 798
L'Immobilière de l'Avenue	25 318	TMM+2%	-
ACTIVHOTELS	12 800	TMM+2%	-
SMT.Maison Blanche	1 623	Non rémunéré	-
Total	98 241		3 798

2.4 La Banque a signé avec sa filiale "STB-SICAR" plusieurs conventions de gestion des fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se présente au 31 décembre 2014, comme suit :

<i>En KDT</i>			
Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2014
FG STB 1	22/03/1999	8 000	4 907
FG STB 2	23/02/2001	8 000	5 519
FG STB 3	05/05/2001	5 000	4 522
FG STB 4	23/02/2002	6 500	6 247
FG STB 5	31/10/2003	6 824	6 585
FG STB 6	13/09/2004	2 707	2 287
FG STB 7	28/11/2006	800	915
FG STB 8	28/03/2008	9 371	10 927
FG STB 9	23/03/2009	4 800	5 191
FG STB 10	23/03/2009	8 748	9 524
FG STB 11	12/01/2010	6 000	6 623
FG STB 12	12/01/2010	9 898	11 158
FG ID 1	28/12/2002	2 000	1 262
FG ID 2	28/12/2002	2 000	1 277
FG ID 3	22/09/2003	5 436	3 859
FG ID 4	15/06/2005	360	362
FG ID 5	30/09/2006	1 133	1 417
FG ID 6	29/03/2008	4 000	4 762
Total		101 577	87 344

Les conditions de rémunération au titre de la gestion des fonds gérés à capital risque se résument comme suit :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous les autres frais et commissions ;
- Une commission de performance égale à 20% des plus-values réalisées sur les cessions d'actions, de parts sociales et des dividendes servis ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placements réalisés par chaque fonds.

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a comptabilisé une charge globale de 1 199 KDT au titre de ces différentes commissions sur fonds gérés.

2.5 Les conditions annuelles des contrats de location conclus entre la Banque et certaines de ses filiales se résument dans le tableau suivant :

<i>En KDT</i>					
Filiale	Montant annuel du loyer	Date début de la location	Majoration annuelle en(%)	Loyer 2014 (TTC)	
STRC	1er étage	10 (TTC)	01/07/2004	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	15, 901
	2ème étage	10 (TTC)	01/09/2001	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	18, 183
	3ème étage	10 (TTC)	01/04/2005	5% à partir de la 2 ^{ème} année de la location.	15, 329
SOFIGES	44, 983 (HTVA)	01/11/2011	5%	58, 521	
STB INVEST	20, 988 (HTVA)	01/12/2011	5%	26, 655	
STB MANAGER	19, 549 (HTVA)	01/12/2011	5%	25, 432	
SOFI ELAN	5, 227 (HTVA)	01/12/2011	5% Tout les deux ans à partir de la 3 ^{ème} année de la location.	5, 488	
Total				165, 509	

2.6 L'encours des emprunts obligataires souscrits par les administrateurs de la Banque, totalise au 31 décembre 2014, 56 502 KDT. Cet encours se détaille par administrateur dans le tableau suivant :

<i>En KDT</i>				
Administrateur	Emprunt (E)	Taux	Montant souscrit	Encours 31/12/2014
STAR	E- 2011 Catégorie A	6,10%	10 000	7 142
	E-2008/1 Catégorie C	TMM+1,75	2 000	1 400
	E-2008/1 Catégorie D	TMM+2	5 000	3 800
	E-2008/2	6,50%	10 000	6 875
	E-2010/1 Catégorie B	5,30%	20 000	16 000
Hamrouni Abdelkader	E-2011 Catégorie A	6,10%	8 000	5 714
	E-2012/1	6,15%	20 000	12 000
EIAP	E-2011 Catégorie A	6,10%	5 000	3 571
Total			80 000	56 502

2.7 La Banque assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les trois SICAV : "SICAV l'Epargnant", "SICAV l'Investisseur" et "SICAV L'Avenir". En rémunération des prestations fournies à ce titre, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,05% du montant de l'actif net de la "SICAV L'Epargnant" calculé quotidiennement.
- 0,1% du montant de l'actif net de la "SICAV l'Investisseur" calculé quotidiennement
- 1 000 DT (Hors taxes), à verser annuellement par la "SICAV l'Avenir"

2.8 Les concours bancaires accordés par la Banque à ses administrateurs et ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 156 148 KDT, réparti comme suit :

<i>En KDT</i>	
	Encours au 31/12/2014
Groupe KHALFALLAH BECHIR	109 643
Groupe DRISS MHAMMED	31 070
Groupe HAMROUNI ABDELKADER	10 948
LOUATI ABDERRAZEK	12
STAR	2 496
ETAP	1 862
Sous total "Administrateurs"	156 031
Président Directeur Général	22
Directeur Général Adjoint	95
Sous total "Dirigeants"	117
Total général	156 148

3. Obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants

3-1. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- (i). La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision de Monsieur le Premier Ministre en date du 25 mars 2013. Cette rémunération mensuelle brute se compose de :
- Un salaire de base de 900 dinars ;
 - Une indemnité de logement de 200 dinars ;
 - Une indemnité de gestion de 350 dinars ;
 - Une indemnité de représentation de 1 580 dinars ;
 - Une indemnité temporaire pour remboursement des frais de représentation de 1 120 dinars,
 - Et une indemnité complémentaire de 1 150 dinars ;

Les avantages en nature sont les suivants : un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques.

- (ii). La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes a été fixée par décision du Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 26 septembre 2013. Elle se compose par directeur, d'un salaire brut annuel de 64 842 dinars (soit un salaire net annuel de 48 632 dinars), d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques.
- (iii). Le montant des jetons de présence servis aux administrateurs au titre de l'exercice 2013, a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 octobre 2014 à 5 KDT (net) par administrateur.

3-2. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants et les membres de son conseil d'administration tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en KDT) :

En KDT

Nature de la rémunération	PDG		DGA Actuel		Ancien DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	91,632	38,517	94,487	24,283	52,640	-	71,000	71,151
Avantages postérieurs à l'emploi	-	38,475	-	20,485	-	-	-	-
Total	91, 632	76,992	94,487	44,768	52,640	-	71,000	71,151

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes sus-indiqués.

Tunis, le 18 mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GEM
Ali BEN MOHAMED**

**P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abderrahmen FENDRI.

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2014	2013
Actifs			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles	IV.1	150 924	150 924
Moins : Amortissements		<u><140 144></u>	<u><126 810></u>
		10 780	24 114
Immobilisations corporelles	IV.1	1 252 369	1 165 027
Moins : Amortissements		<u><864 619></u>	<u><685 171></u>
		387 750	479 856
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	IV.1	615 764	530 495
Moins : Amortissements		<u><482 185></u>	<u><360 054></u>
		133 579	170 441
Immobilisations financières	IV.2	291 910	44 290
Moins : Provisions		<u><6 290></u>	<u><6 290></u>
		285 620	38 000
Total des actifs immobilisés		817 729	712 411
Total des actifs non courants		817 729	712 411
ACTIFS COURANTS			
Stocks		5 879 861	2 838 682
Provisions pour dépréciation		<u><613 359></u>	<u><433 764></u>
	IV.3	5 266 502	2 404 918
Clients et comptes rattachés (*)		17 379 682	14 617 785
Provisions pour dépréciation		<u><2 075 244></u>	<u><1 744 070></u>
	IV.4	15 304 438	12 873 715
Autres actifs courants (*)		3 332 981	3 695 833
Provisions pour dépréciation		<u><998 713></u>	<u><998 713></u>
	IV.5	2 334 268	2 697 120
Liquidités et équivalents de liquidités		3 628 925	4 352 722
Provisions		<u><3 876></u>	<u><3 876></u>
	IV.6	3 625 049	4 348 846
Total des actifs courants		26 530 257	22 324 599
Total des actifs		27 347 986	23 037 010

(*) : Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2014	2013
<u>Capitaux propres et passifs</u>			
Capitaux propres			
Capital social		4 461 532	3 531 296
Réserves légales		142 680	73 600
Résultats reportés		740 548	8 032
Prime d'émission		5 581 417	0
Total des capitaux propres avant résultat	IV.7	10 926 177	3 612 928
Résultat de l'exercice		2 426 059	1 381 596
Total des capitaux propres avant affectation	IV.7	13 352 236	4 994 524
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		56 869	51 266
Provisions pour Risques et Charges		171 714	147 549
Total des passifs non courants	IV.8	228 583	198 815
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.9	8 708 412	7 706 948
Autres passifs courants	IV.10	1 763 689	1 996 350
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.11	3 295 066	8 140 373
Total des passifs courants		13 767 167	17 843 671
Total des passifs		13 995 750	18 042 486
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		27 347 986	23 037 010

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2014	2013
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	41 965 153	31 776 488
Total des produits d'exploitation		41 965 153	31 776 488
Charges d'exploitation			
Variation de stock		2 266 840	<646 045>
Coût d'achats des marchandises vendues	V.2	<34 025 491>	<23 280 497>
Charges de personnel	V.3	<2 302 681>	<1 797 351>
Dotation aux amortissements et provisions	V.4	<849 853>	<554 622>
Autres charges d'exploitation	V.5	<3 328 165>	<2 643 175>
Total charges d'exploitation		<38 239 350>	<28 921 690>
Résultat d'exploitation		3 725 803	2 854 798
Charges financières nettes	V.6	<822 200>	<1 022 371>
Produits de placement (*)		191 825	69 982
Autres gains ordinaires		68 021	127 471
Autres pertes ordinaires		<63 107>	<9 524>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 100 342	2 020 356
Impôts sur les sociétés	V.7	<674 283>	<638 760>
Résultat de l'exercice		2 426 059	1 381 596

(*) Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</i>			
<i>Résultat net de l'exercice</i>		2 426 059	1 381 596
Ajustement pour :			
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 340 383	785 154
Reprises sur provisions		<463 569>	<215 336>
Variation des stocks		<3 041 179>	2 490 828
Variation des créances (*)		<2 761 897>	<6 387 951>
Variation des autres actifs (*)		362 852	<85 567>
Variation des fournisseurs et autres passifs		754 469	1 783 648
Plus Value de Cession		<49 700>	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</i>	<i>VI.1</i>	<1 432 582>	<247 628>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations		< 99 976>	< 302 718>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		49 700	-
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		< 247 620>	5 310
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<i>VI.2</i>	<297 896>	<297 408>
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de Financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		6 511 652	1 427 546
Dividendes et autres distributions		<580 000>	<620 750>
Remboursements d'emprunts		< 102 977>	< 105 686>
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de Financement</i>	<i>VI.3</i>	5 828 675	701 110
<i>Variation de trésorerie</i>		4 098 197	156 074
<i>Trésorerie début de l'exercice</i>		<3 697 174>	<3 853 249>
<i>Trésorerie fin de l'exercice</i>	<i>VI.4</i>	401 023	<3 697 174>

(*) Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la Société

La société CELLCOM SA a été créée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en décembre 1997. Elle a pour objet principal le commerce et la distribution de matériel et équipement afférant à la télécommunication.

En novembre 2012, l'objet social a été étendu à la commercialisation des produits audiovisuels, des écrans de télévisions, des récepteurs et des paraboles.

La société a été transformée en une société anonyme en décembre 2012.

La société est devenue cotée à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis en janvier 2014.

II. Référentiel comptable

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêt des comptes est le 31 décembre.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du système comptable des entreprises en Tunisie.

III. Principales règles et méthodes comptables appliquées

1. Les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence de méthodes

2. La comptabilité de la société CELLCOM SA est tenue sur micro-ordinateur au siège social de la société

Les journaux auxiliaires créés sont les suivants :

- Le journal d'ouverture
- Le journal des achats
- Le journal des ventes
- Le journal caisse
- Le journal de banques
- Le journal des opérations diverses

Une balance générale est également établie permettant l'élaboration des états financiers.

IV. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent, au 31 décembre 2014, à 532 109 TND et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 01/01/2014	Acquisitions	Cession	Valeur brute au 31/12/2014	Taux	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Dotation aux Amortissements 2014	Régul Amortis- sements	Amortissements cumulés au 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
LOGICIELS	150 924			150 924	33%	126 810	13 334		140 144	10 780
MATERIEL OUTILLAGES	123 260	198		123 459	15%	104 142	4 724		108 866	14 593
MATERIEL DE TRANSPORT	45 266	48 008	<6>	93 268	20%	40 608	7 860	<6>	48 462	44 806
AGENC AMEN INSTLLATION	615 299	25 803		641 102	10%	216 089	141 090		357 179	283 923
EQUIPEMENT BUREAU	145 845	7 541		153 386	20%	115 080	6 716		121 796	31 590
MATERIEL INFORMATIQUE	235 357	5 797		241 154	33%	209 252	19 064		228 316	12 838
MATERIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	530 495	85 269		615 764	33%	360 054	122 131		482 185	133 579
TOTAL	1 846 446	172 616	<6>	2 019 057		1 172 035	314 919	<6>	1 486 948	532 109

2. Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 285 620 TND et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Titres de participation	28 000	28 000
Créances rattachées à des participations	247 620	0
Dépôts et cautionnements	16 290	16 290
Provision pour dépréciation des dépôts et cautionnements	<6 290>	<6 290>
Immobilisations financières nettes	285 620	38 000

Les créances rattachées à des participations englobent le montant avancé au titre de la libération du capital de la société CELLCOM Maroc dont la constitution définitive a été réalisée en 2015 pour un montant de 247 620 TND.

3. Stocks :

Les stocks nets totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 5 266 502 TND contre 2 404 918 TND au 31 décembre 2013.

	2014	2013
Téléphonie GSM	2 581 812	1 215 726
Stock SAV	1 012 295	625 248
Stock en transit	1 204 105	429 765
Accessoires «hi- line»	692 663	289 077
Accessoires informatiques	47 425	92 708
Electroménagers	194 621	67 538
Stocks divers	146 940	118 620
Stocks en brut	5 879 861	2 838 682
Provision pour dépréciation des stocks	<613 359>	<433 764>
Stocks en net	5 266 502	2 404 918

4. Clients et comptes rattachés :

Les comptes clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2014 un solde net de 15 304 438 TND qui se détaille comme suit :

	2014	2013
Clients ordinaires (*)	12 338 692	11 711 662
Effets à recevoir	2 296 095	665 547
Clients douteux	545 141	351 567
Chèques impayés	1 532 477	1 568 202
Traites impayées	423 830	319 446
Clients échange	243 447	500
Clients retenue de garantie	0	861
Clients et comptes rattachés Bruts	17 379 682	14 617 785
Provisions pour dépréciation clients	<545 141>	<351 567>
Provision pour clients chèques et effets impayés	<1 530 103>	<1 392 503>
Provision pour dépréciation	<2 075 244>	<1 744 070>
Clients et comptes rattachés Nets	15 304 438	12 873 715

(*) : les données comparatives ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

5. Autres actifs courants :

Cette rubrique totalise 2 334 268 TND au 31 décembre 2014 contre 2 697 120 TND au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	2014	2013
Fournisseurs, Avances et acomptes	297 591	41 315
Charges constatées d'avance	95 870	36 252
Comptes transitoires	477 781	581 462
Débiteurs divers (*)	1 842 327	2 580 114
Etats, Impôts et taxes	553 701	451 767
Prêts au personnel	65 711	4 923
Total autres actifs courants	3 332 981	3 695 833
Provisions pour dépréciation	<998 713>	<998 713>
Autres actifs courants nets	2 334 268	2 697 120

(*) : les données comparatives ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 3 625 049 TND au 31 décembre 2014 contre 4 348 846 TND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Effets et chèques à l'encaissement	1 374 125	161 778
BH	326 540	0
Amen Bank	122 362	796 560
C.C.P	0	117 988
Tunisie Factoring	439 794	433 342
Caisse commerciale	17 184	33 344
Caisse courante	10 797	4 979
Cession de créances professionnelles	1 338 123	2 004 731
Titres de Placements	0	800 000
Liquidités et équivalents de liquidités bruts	3 628 925	4 352 722
Provision sur effets à l'encaissement	<3 876>	<3 876>
Liquidités et équivalents de liquidités Nets	3 625 049	4 348 846

7. Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Solde 01/01/2014	Augmentation de capital	Affectation en Résultats reportés	Dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2014
Capital social	3 531 296	930 236				4 461 532
Réserves légales	73 600		69 080			142 680
Prime d'émission		5 581 417				5 581 417
Résultats reportés	8 032		732 516			740 548
Résultat de l'exercice	1 381 596		<1 381 596>		2 426 059	2 426 059
Dividendes			580 000	<580 000>		
Total Capitaux Propres	4 994 524	6 511 653	0	<580 000>	2 426 059	13 352 236

Les résultats reportés de la société et les autres réserves relatifs à l'exercice 2013 et aux exercices antérieurs après affectation du résultat de 2013, et exonérés de l'impôt sur distribution des dividendes s'élèvent à 740 548 DT et sont ainsi détaillés:

Résultats reportés après affectation du résultat de 2013	740 548
Total	740 548

8. Passifs non courants :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2014, un montant de 228 583 TND contre 198 815 TND au 31 décembre 2013. Elle se détaille comme suit :

	2014	2013
Emprunt Hannibal Lease	56 869	51 266
Provision pour risques et charges	171 714	147 549
Total	228 583	198 815

9. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes fournisseurs totalisent au 31 décembre 2014 un montant de 8 708 412 TND. Elles se détaillent comme suit:

	2014	2013
Fournisseurs locaux	4 007 411	3 964 592
Fournisseurs étrangers	4 701 001	3 742 356
Total Fournisseurs	8 708 412	7 706 948

10. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent, au 31 décembre 2014, un solde de 1 763 689TND se détaillant comme suit:

	2014	2013
Assurance groupe	5 098	4 291
Autres débiteurs divers	17 699	18 014
Avances clients	74 565	127 601
Charges à payer	349 048	123 564
Dettes envers le personnel	195 140	132 240
Dettes Fiscales	679 655	927 350
Dettes sociales	131 887	92 795
Recettes en instance d'affectation	193 645	193 645
Produits constatés d'avance	116 952	376 850
Total	1 763 689	1 996 350

11. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise 3 295 066 TND au 31 décembre 2014. Elle se détaille comme suit :

	2014	2013
Crédit de financement en devises	1 367 807	4 732 690
Banque de l'Habitat	176 085	1 310 930
Chèques et virements à payer	343 875	1 545
Echéances à moins d'un an HANN.LEASE	67 164	90 477
Crédit de mobilisation de créances professionnelles	1 338 123	2 004 731
CCP	1 867	0
UBCI	145	0
Total	3 295 066	8 140 373

V. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus :

Les revenus totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 41 965 153 TND contre 31 776 488 TND en 2013. Le détail du chiffre d'affaires par exercice se présente comme suit :

	2014	2013
Chiffre d'affaires brut	42 004 235	31 837 983
Ristournes à accorder nettes des reprises	<39 082>	<61 495>
Chiffre d'affaires net	41 965 153	31 776 488

2. Coût d'achat des marchandises vendues :

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève, au 31 décembre 2014, à 34 025 491 TND, et se détaille comme suit :

	2014	2013
Achats de marchandises consommées	30 000 243	20 760 241
Frais sur achats de marchandises	4 025 248	2 520 415
RRR obtenus	0	<159>
Total	34 025 491	23 280 497

3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 2 302 681 TND au 31 décembre 2014 contre 1 797 351 TND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Rémunérations brutes	1 938 380	1 488 735
Cotisations sociales	282 445	237 969
Assurances groupe	81 856	70 647
Total	2 302 681	1 797 351

4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes totalisent, au 31 décembre 2014, 849 853 TND et se détaillent comme suit:

	2014	2013
Dotation aux amortissements	314 918	303 012
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	360 979	219 194
Dotations pour risques et charges	24 165	33 209
Dotations aux provisions stocks	613 359	110 598
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	<29 804>	<793>
Reprise sur provisions stocks	<433 764>	<110 598>
Total	849 853	554 622

5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2014 la somme de 3 328 165 TND.
Elles se composent de:

	2014	2013
Achats non stockés	215 645	225 695
Assurances	70 025	70 034
Autres services extérieurs	45 722	52 303
Déplacements Missions Réceptions	107 025	114 938
Entretien et réparation	97 038	96 304
Etudes, documentations et formations	18 269	9 273
Frais bancaires	391 738	337 627
Frais de télécommunication	61 857	72 391
Honoraires et commissions	536 088	346 423
Impôts et taxes	167 261	135 713
Locations	161 026	179 467
Frais de Marketing	1 356 625	832 361
Pertes ordinaires	439	1 158
Sous-traitance	4 135	15 800
Transfert de charges	<48 780>	<22 744>
Transport	144 052	176 432
Total	3 328 165	2 643 175

6. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 822 200 TND au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Différences de change nettes	523 726	637 287
Agios débiteurs	156 713	121 143
Intérêts bancaires sur opérations de financement	64 656	68 979
Intérêts Tunisie factoring	62 534	156 846
Intérêts d'escompte et encaissements effets	3 507	25 142
Intérêts Hannibal Lease	11 064	12 974
Total	822 200	1 022 371

7. Impôt sur les sociétés

Le tableau de détermination de l'impôt sur les sociétés se détaille comme suit :

	2014
Résultat net après modifications comptables	2 426 059
I- Réintégrations	1 795 134
* Impôt sur les sociétés	674 283
* Charges non déductibles contribution conjoncturelle	57 488
* Charges non déductibles congés payés	26 968
* Pénalités et amendes non déductibles	5 011
* Provisions non déductibles	32 281
* Amortissements non déductibles stocks	613 359
* Provisions non déductibles clients	198 179
* Provisions non déductibles chèques impayés	149 671
* Provisions non déductibles traites impayées	13 728
* Provision pour risque et charges	24 166
II- Déductions	<4 006>
* Reprise sur provision clients	<4 006>
Résultat fiscal	4 217 187
Déduction provision sur créances douteuses et stocks	<845 771>
Résultat fiscal imposable (assiette de l'impôt sur les sociétés)	3 371 416
Impôts sur les sociétés au taux de droit commun (20%)	<674 283>
* Crédit d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2012	449 233
* Retenues à la source opérées par les tiers	716 584
* Avances IS sur importations	61 622
Impôt sur les sociétés (Crédit + ou à payer -)	553 156

VI. Notes relatives à l'Etat de flux

1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation totalisent, en 2014, un flux négatif de 1 432 582 TND contre un flux négatif de 247 628 TND en 2013.

Le détail des principales variations est le suivant :

Dotation aux amortissements et aux provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	2014
Dotation aux amortissements	314 918
Régularisation Amortissements/ cession	<6>
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	360 979
Dotations pour risques et charges	24 165
Dotations aux provisions stocks	613 359
Dotations aux provisions pour congés	26 968
Total	1 340 383

Reprises sur provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	2014
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	<29 804>
Reprise sur provisions sur dépréciation de stock	<433 765>
Total	<463 569>

Variation des fournisseurs et autres passifs

La rubrique variation des fournisseurs et autres passifs se détaille comme suit :

	2014
Variation des comptes de fournisseurs	1 001 464
Variation des comptes d'autres passifs	<232 661>
Ajustement	
- Variation des fournisseurs d'immobilisations	12 634
- Variation de la provision pour congés payés	<26 968>
Total	754 469

2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent, au cours de l'exercice 2014, la somme négative de 297 896 TND contre une somme négative de 297 408 TND en 2013.

Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations

Les décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations se détaillent comme suit :

	2014
Variation des immobilisations corporelles	87 342
Variation des immobilisations corporelles à statut juridique particulier	85 269
Ajustement	
- Variation des fournisseurs d'immobilisations	12 634
- Immobilisations acquises par leasing	<85 269>
Total	99 976

3. Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement totalisent au cours de l'exercice 2014 un flux positif de 5 828 674 TND, contre un flux de 701 110 DT en 2013.

Dividendes et autres distributions

La rubrique décaissements relatifs aux dividendes et autres distributions se détaille comme suit :

	2014
Dividendes 2013 distribuées en 2014	<580 000>
Total	<580 000>

Encaissements suite à l'émission d'actions

Les encaissements suite à l'émission d'actions totalisant le montant de 6 511 652 TND correspondent aux encaissements suite à l'émission d'actions dans le cadre des augmentations du capital réalisées en 2014.

Remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts totalisant le montant de 102 979 TND correspondent aux remboursements des loyers leasing en principal.

4. Trésorerie de fin de période

La trésorerie nette à la fin de l'exercice 2014 est positive de **401 023** TND et se détaille comme suit :

	2014
Liquidités et équivalents de liquidités	3 628 925
Concours bancaires et autres passifs financiers	3 227 902
Total net	401 023

VII. Notes sur les parties liées

1. Identification des parties liées :

Les parties liées de la société CELLCOM SA sont les suivantes :

- Les actionnaires

- La société Y.K.H Holding
- Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
- Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
- Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
- Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila
- Monsieur Mohamed Ben Rhouma
- Madame Emna Djilani Hamila

- Le Président Directeur Général

- Monsieur Mohamed Ben Rhouma

- Les administrateur

- La société Y.K.H Holding
- Monsieur Mohamed Ben Rhouma
- Monsieur Farouk Bey
- Madame Aouatef Jouirou
- Madame Ghofrane Zitouni

- Les sociétés du groupe HAMILA en Tunisie à savoir

- La société KASSO SA
- La société YKH Consulting
- La société YKH Immobilière
- La société HIT Production
- La société Al Ataba Immobilière
- La société Cellcom retail
- La Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA
- La société YKH Holding

2. Transactions et soldes avec les parties liées

A- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Transactions avec la société Al Ataba

- La société Al Ataba Immobilière SARL a mis à la disposition de votre société un ensemble immobilier constitué d'un terrain et d'une construction inachevée sis à la Charguia II. Votre société a effectué des travaux d'aménagement divers sur l'ensemble immobilier afin de l'exploiter comme dépôt. Aucune contrepartie n'a été demandée au titre de cette mise à disposition.

Transactions avec la société Hamila Distribution

- La société CELLCOM SA a procédé à l'achat de marchandises pour un montant de 550 dinars tunisiens auprès de la société Hamila Distribution. Elle a aussi bénéficié d'un avoir pour un montant de 2 278 dinars tunisiens. Le solde du compte Hamila Distribution au 31 décembre 2014 est de 100 dinars tunisiens.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Transactions avec la société Y.K.H Consulting

- La convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue par CELLCOM SA en janvier 2003 avec la société Y.K.H Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2014, à 202 250 dinars tunisiens hors taxes. Le solde du compte fournisseur Y.K.H Consulting au 31 décembre 2014 est de 560 dinars tunisiens.

Transactions avec la société Y.K.H Holding

- La société a conclu au 31 décembre 2012, une convention de compte courant avec la société Y.K.H Holding d'un montant de 864.000 dinars tunisiens au taux d'intérêt de 8%. Les produits à recevoir au titre de cet emprunt s'élèvent au 31 décembre 2013 à 69.160 dinars tunisiens. Au 31 décembre 2014, ce compte a été remboursé en totalité.

Transactions avec la société KASSO SA

- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par CELLCOM SA à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2014 s'élève à 80 343 dinars tunisiens hors taxes.
- Au 31 décembre 2014, le compte débiteurs créditeurs divers « Société Kasso » présente un solde nul.

Transactions avec la société YKH Immobilière

- La convention d'entretien du local dépôt occupé par CELLCOM SA, sis à la charguia , pour un montant de 5 100 dinars tunisiens hors taxes au titre de l'exercice 2014. Le solde du compte fournisseur Y.K.H Immobilière au 31 décembre 2014 est créditeur de 5 100 dinars tunisiens.

Transactions avec la société Hit Production

- Les frais de publicité facturés par la société "Hit Production" à CELLCOM SA au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 50 500 dinars tunisiens.
- Au 31 décembre 2014, le compte débiteurs et créditeurs divers «Hit production» présente un solde nul.

Transactions avec la société Cellcom Retail

- En 2014, les frais de gestion facturés par Cellcom à Cellcom Retail se sont élevés à 17 614 dinars tunisiens. Le solde de Cellcom Retail est nul au 31 décembre 2014.

Transactions avec la société Cellcom Maroc

- Le montant avancé au titre de libération de capital de la société CELLCOM Maroc dont la constitution définitive a été réalisée en 2015 s'élève à 247 620 dinars tunisiens au 31 décembre 2014.

Transactions courantes avec les parties liées

- Des opérations courantes de ventes de téléphones et d'accessoires ont été réalisées au cours de l'exercice 2014 entre la société Cellcom SA et les parties liées et ce, dans des conditions normales. Ces opérations se détaillent comme suit :

PARTIE LIEE	Montant
STE HAMILA P/LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	24 289
TARAK YASSINE HAMILA	24 208
YKH Consulting	2 113
STE AL ATABA	1 295
STE CELLCOM RETAIL	711 912
YKH IMMOBILIERE	105
TOTAL	763 922

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

- En 2014, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général s'est élevée à 124 285 dinars tunisiens. En outre, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge des dépenses s'y rattachant ainsi que de la prise en charge de sa consommation téléphonique et de ses cotisations sociales.

VIII. Engagements hors bilan

Engagements donnés

- La société CELLCOM SA a consenti un nantissement de son fonds de commerce au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion auprès de cette banque.
- La société a consenti des cautions pour un montant de 5 046 723 TND au 31/12/2014.
- La société a consenti des engagements par signature au titre des crédits documentaires pour un montant de 7 692 462 TND au 31 décembre 2014.
- Le total des escomptes commerciaux est nul au 31 décembre 2014.

Engagements reçus

- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{er} rang sur une maison non enregistrée d'une valeur de deux cent soixante-dix-sept mille Dinars Tunisien de la part du client GHASSEN FLISS contre un impayé de 225 317 TND.
- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 2^{ème} rang d'une valeur de un million de Dinars Tunisien sur une propriété de la part du client ELECTROSAT en garantie des créances.
- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{er} rang d'une valeur de deux cent cinquante-huit mille Dinars Tunisien sur une propriété de la part du client Sté JADE en garantie des créances.

IX. Vérification de la situation fiscale de la société

La société CELLCOM SA a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts et taxes	Période
Impôt sur les sociétés	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TVA	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TCL	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Retenues à la source	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TFP	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
FOPROLOS	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011

La société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens dont un principal de 369.233 dinars tunisiens et des pénalités de retard de 125.016 dinars tunisiens.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM SA» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points. La provision constatée au 31 décembre 2014 s'élève à un montant de 114.340 dinars tunisiens.

La direction estime qu'au vu des justificatifs probants présentés et des textes légaux en la matière auxquels elle a fait référence au niveau de sa réponse, la provision comptabilisée est suffisante et couvre l'incidence probable de ce redressement.

X. Note relative aux retraitements effectués sur la colonne comparative

Les retraitements suivants ont été effectués sur la colonne comparative pour des besoins de comparabilité :

Libellé	2013	Ancienne Rubrique	Nouvelle rubrique
Autres revenus	69 982	Autres produits d'exploitation	Produits des placements
Clients Ventes comptoir	- 336 907	Clients et comptes rattachés « clients ordinaires »	Autres Actifs courants « Débiteurs divers »

XI. Soldes intermédiaires de Gestion

Produits			Charges			Soldes	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	41 965 153		Coût d'achat des marchandises vendues	31 758 651		Marge commerciale	10 206 502	7 849 946
	10 206 502							
Marge commerciale	10 206 502		Autres charges externes	3 160 904				
Total	10 206 502		Total	3 160 904		Valeur ajoutée brute	7 045 598	5 342 484
							7 045 598	5 342 484
Valeur ajoutée brute	7 045 598		Impôts et taxes	167 261				
			Charges de personnel	2 302 681				
Total	7 045 598		Total	2 469 942		Excédent brut d'exploitation	4 575 656	3 409 420
							4 575 656	3 409 420
Excédent brut d'exploitation	4 575 656							
Autres gains	68 021		Autres pertes	63 107				
Autres Produits	202 550		Charges financières	832 925				
Reprise sur provisions	463 568		Dotations aux amortissements et provisions	1 313 421				
			Impôts et taxes	674 283				
Total	5 309 795		Total	2 883 736		Résultat net	2 426 059	1 381 596

Rapport Général

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «CELLCOM SA», joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 13.352.236 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.426.059 dinars tunisiens.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société «CELLCOM SA» au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note IX aux états financiers.

En effet, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM SA» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et une provision au titre d'un complément d'impôts à payer à ce titre est constatée, au 31 décembre 2014, pour un montant de 114.340 dinars tunisiens.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 ne peut être appréciée.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations comptables historiques données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société CELLCOM SA eu égard à la réglementation en vigueur.

Egalement, et en application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 26 mai 2015

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

Rapport Spécial

Tunis, le 26 mai 2015

Messieurs les Actionnaires
de la société **CELLCOM SA**
23, rue de l'Artisanat Charguia II

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

D- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous n'avons pas été informés d'aucune nouvelle convention rentrant dans le cadre des dits articles. Par ailleurs, nos travaux ont détecté la convention suivante.

- La société CELLCOM SA a procédé à l'achat de marchandises pour un montant de 550 dinars tunisiens auprès de la société Hamila Distribution. Elle a aussi bénéficié d'un avoir pour un montant de 2 278 dinars tunisiens. Le solde du compte Hamila Distribution au 31 décembre 2014 est de 100 dinars tunisiens.

E- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- La société a conclu au 31 décembre 2012, une convention de compte courant avec la société Y.K.H Holding d'un montant de 864.000 dinars tunisiens au taux d'intérêt de 8%. Les produits à recevoir au titre de cet emprunt s'élèvent au 31 décembre 2014 à 69.160 dinars tunisiens. Au 31 décembre 2014, ce compte a été remboursé en totalité.
- La convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue par CELLCOM SA en janvier 2003 avec la société Y.K.H Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2014, à 202 250 dinars tunisiens hors taxes. Le solde du compte fournisseur Y.K.H Consulting au 31 décembre 2014 est de 560 dinars tunisiens.
 - La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par CELLCOM SA à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2014 s'élève à 80 343 dinars tunisiens hors taxes.

- La convention d'entretien du local dépôt occupé par CELLCOM SA, sis à la Charguia, pour un montant de 5 100 dinars tunisiens hors taxes au titre de l'exercice 2014. Le solde du compte fournisseur Y.K.H Immobilière au 31 décembre 2014 est créditeur de 5 100 dinars tunisiens.
- Les frais de publicité facturés par la société "Hit Production" à CELLCOM SA au titre de l'exercice 2014 se sont élevés à 50 500 dinars tunisiens.
- En 2014, les frais de gestion facturés par Cellcom à Cellcom Retail se sont élevés à 17 614 dinars tunisiens.
- La société Al Ataba Immobilière SARL a mis à la disposition de votre société un ensemble immobilier constitué d'un terrain et d'une construction inachevée sis à la Charguia II. Votre société a effectué des travaux d'aménagement divers sur l'ensemble immobilier afin de l'exploiter comme dépôt. Aucune contrepartie n'a été demandée au titre de cette mise à disposition.
- Par ailleurs, certaines opérations courantes de ventes de téléphones et accessoires ont été réalisées au cours de l'exercice entre la société Cellcom SA et les parties liées et ce, dans des conditions normales.

F- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

- En 2014, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général s'est élevée à 124 285 dinars tunisiens. En outre, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge des dépenses s'y rattachant ainsi que de la prise en charge de sa consommation téléphonique et de ses cotisations sociales.
- Il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs de la société pour l'exercice 2014.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

LE GROUPE SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Le groupe Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Yahia ROUATBI.

BILAN CONSOLIDE **Arrêté au 31 Décembre 2014** *(Unité : en milliers de dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT		181 990	142 082
Créances sur les établissements bancaires et financiers		154 537	243 385
Créances sur la clientèle		5 533 140	5 439 433
Portefeuille titres commercial	2.1	440 164	288 933
Portefeuille d'investissement	2.2	243 706	191 997
Titres mis en équivalence	2.3	90 595	104 898
Ecarts d'acquisition		2 097	4 022
Valeurs immobilisées		99 026	98 046
Actif d'impôt différé		4 071	4 586
Autres actifs		731 857	710 850
TOTAL ACTIF		7 481 183	7 228 232
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale et C.C.P		586 309	546 767
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		495 996	406 908
Dépôts et avoirs de la clientèle		5 459 001	5 339 599
Emprunts et ressources spéciales		400 217	445 576
Passif d'impôt différé		14 949	37 495
Autres passifs		839 592	736 843
Total Passif		7 796 064	7 513 188
Intérêts Minoritaires	2.4	-55 002	-49 944
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		124 300	124 300
Réserves consolidées	2.5	-355 929	-229 110
Actions propres *	2.6	-2 859	-2 859
Résultat Consolidé	2.5	-25 391	-127 343
Total Capitaux Propres		-259 879	-235 012
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		7 481 183	7 228 232

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31-12-2014

(unité : en 1000DT)

	31-12-2014	31-12-2013
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions,avals et autres garanties données	881 861	953 600
Crédits documentaires	273 059	441 028
Actifs donnés en garantie		
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 154 920	1 394 628
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés	145 735	115 647
Engagements sur titres	3 458	3 646
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	149 193	119 292
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus		
Garanties reçues	1 254 237	1 507 747
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	1 254 237	1 507 747

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
(Unité : en milliers de dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	397 350	352 152
PR 2	Commissions (en produits)	60 663	60 697
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	34 147	30 669
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	14 472	10 433
	Total Produits d'Exploitation Bancaire	506 632	453 951
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	-254 602	-210 997
CH 2	Commissions encourues	-4 917	-4 273
CH 3	Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	-323	-352
	Total Charges d'Exploitation Bancaire	-259 842	-215 622
PRODUIT NET BANCAIRE		246 790	238 329
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-105 167	-221 784
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-6 418	-14 603
PR7	Autres produits d'exploitation	33 224	22 386
CH6	Frais de personnel	-125 132	-114 287
CH7	Charges générales d'exploitation	-47 363	-30 967
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-7 574	-7 788
CH8	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-4 316	4 854
RESULTAT D'EXPLOITATION		-15 956	-123 860
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	2 512	-399
CH11	Impôt sur les bénéfices	-16 260	-8 536
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-29 704	-132 795
PR 9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-29 704	-132 795
PR 9/CH10	Intérêts minoritaires dans le résultat	2.4	-4 313
PART DANS LE RESULTAT DES MINORITAIRES IMPUTABLE AUX MAJORITAIRES		0	0
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATION COMPTABLE		2.5	-25 391
Effet de la modification comptable		0	-438 297
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION COMPTABLE		2.5	-571 092

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
(Unité : en milliers de dinars)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	512 775	429 127
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-257 877	-227 684
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	8 797	8 487
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-209 788	-405 800
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle	132 074	-320 741
Acquisitions/cessions des titres de placement	-127 251	-19 717
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-127 888	-128 439
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	48 576	-68 830
Impôts sur les sociétés payés	-2 222	-2 420
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation	-22 804	-736 017
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement	11 390	9 707
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement	-49 749	-6 626
Acquisitions / cessions des immobilisations	-7 606	-8 543
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	-45 965	-5 462
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Emissions d'actions	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales	-28 427	-43 061
Dividendes versés	-703	-1 140
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	-29 130	-44 201
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-97 899	-785 680
Ajustement suite au variation du périmètre		
Liquidités et équivalents en début de la période	-420 267	365 413
Liquidités et équivalents en fin de la période	-518 166	-420 267

1. STB BANK (société Mère)	99,43%	99,43%	0,00%	I-G	I-G	99,43 %	99,43 %	0,00%	C.E
2. STB INVEST	99,01%	99,01%	0,00%	I-G	I-G	98,24 %	98,24 %	0,00%	C.E
3. SOFI ELAN SICAF	59,40%	59,39%	0,01%	I-G	I-G	57,85%	57,84%	0,01%	C.E
4. STB MANAGER	99,96%	99,96%	0,00%	I-G	I-G	91,28%	91,28%	0,00%	C.E
5. STB FINANCE	96,70%	96,70%	0,00%	I-G	I-G	93,01%	93,01%	0,00%	C.E
6. STB SICAR	99,51%	99,51%	0,00%	I-G	I-G	85,38 %	85,38 %	0,00%	C.E
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,91%	99,91%	0,00%	I-G	I-G	97,84%	97,84%	0,00%	C.E
8. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,99%	99,99%	0,00%	I-G	I-G	99,36 %	99,36 %	0,00%	C.E
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%	I-G	I-G	49,72 %	49,72 %	0,00%	N.C
10. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	I-G	I-G	67,41 %	67,41 %	0,00%	C.E
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,97%	99,97%	0,00%	I-G	I-G	96,28 %	96,28 %	0,00%	C.E
12. BFT	78,80%	78,77%	0,03%	I-G	IG	78,31%	78,28 %	0,03%	N.C
13. SICAV L'INVESTISSEUR	73,44%	70,70%	2,74%	M-E	M-E	72,40%	69,70%	2,7%	C.E
14. SICAV L'AVENIR	98,66%	98,68%	0,02%	M-E	M-E	95,77%	95,81%	-0,04%	C.E
15. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE « B.A.T »	30,00%	30,00%	0,00%	M-E	M-E	29,83 %	29,83 %	0,00%	N.C
16. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	43,42%	43,42%	0,00%	M-E	M-E	43,17 %	43,17 %	0,00%	N.C
17. STE EL WEAFAK LEASING	31,38%	31,57%	0,19%	M-E	M-E	30,02%	29,98%	0,04%	C.E
18. S.T.C.V VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%	M-E	M-E	26,91 %	26,91 %	0,00%	C.E
19. SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%	M-E	M-E	24,86 %	24,86 %	0,00%	C.E
20. S.E.D SOUSSE NORD	24,92%	24,92%	0,00%	M-E	M-E	24,78 %	24,78 %	0,00%	N.C
21. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	21,64%	21,64%	0,00%	M-E	M-E	21,16 %	21,16 %	0,00%	C.E
22. S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%	M-E	M-E	19,89%	19,89%	0,00%	C.E

- I-G : consolidation par intégration globale ;
- M-E : consolidation par mise en équivalence ;
- (-): Voir tableau Variation du périmètre du groupe STB (2014-2013) ;

1.2.2. Variation du Périmètre de consolidation du groupe STB (2014-2013)

Le périmètre de consolidation du groupe STB arrêté au 31/12/2014 a connu les variations suivantes par rapport à l'exercice précédent :

Sociétés sortantes de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2014

<i>Dénomination sociale</i>	<i>% d'intérêt (2013)</i>	<i>Motifs de Sortie en (2014)</i>
1. SIDCO-SICAR	32,07%	<i>Bien qu'elle soit consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2014 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.</i>
2. SMT (MAISON BLANCHE)	38,68 %	<i>Bien qu'elle soit consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2014 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.</i>
3. SICOAC	23,44 %	<i>Filiale cédée en 2014</i>

La liste des sociétés exclues du périmètre de consolidation ainsi que les motifs d'exclusion est présentée en annexe 1 de ces notes.

1.2.3. Méthode de consolidation

⇒ Les sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les filiales de la banque dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

⇒ Les sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les filiales de la banque dans lesquelles elle n'exerce qu'une influence notable.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif "Titres mis en équivalence".
- Eliminer les participations des sociétés intégrées globalement dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé parmi le poste "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

1.3. REGLES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

1.3.1. Traitement des écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif.

Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

1.3.2. Traitement des impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

NOTE 2 - NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

2.1. Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total de 440 164 MDT contre 288 933 MDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	395 174	215 475
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	44 990	73 458
TOTAL	<u>440 164</u>	<u>288 933</u>

2.2. Portefeuille titre d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total de 243 706 MDT contre 191 997 MDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	160 043	122 806
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	83 663	69 191
TOTAL	<u>243 706</u>	<u>191 997</u>

2.3. Titres mis en équivalences

Au 31 décembre 2014, le total de cette rubrique présente un solde de 90 595 MDT contre 104 898 MDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Société Mis en Equivalences	2014	2013
1. SICAV L'INVESTISSEUR	1 033	991
2. SICAV L'AVENIR	1 272	1 242
3. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	914	941
4. SICOAC	-	2 933
5. STCV VERITAS	1 504	1457
6. UNION TUNISIENNE DE BANQUE «U.T.B »	22 433	37 338
7. STE EL WEAFAK LEASING	13 294	12 744
8. SONI BANK	34 129	28 078
9. EL FEJJA	5 636	4 928
10. MAISON DU BANQUIER	1 048	1 079
11. SED SOUSSE NORD	9 332	9 385
12. SIDCO SICAR	-	3 782
TOTAL	<u>90 595</u>	<u>104 898</u>

2.4. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2014, le total de cette rubrique s'élève à - 55 002 MDT contre - 49 944 MDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Société	31/12/2014			31/12/2013		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
1. S.T.B	116	- 1 149	- 1 033	- 621	- 586	- 1 207
2. STB INVEST	6	602	608	-1	609	608
3. SOFI ELAN SICAF	134	3 178	3 312	69	3280	3 349
4. S.T.B MANAGER	33	62	95	46	54	100
5. STB FINANCE	-24	435	411	-96	566	470
6. S.T.B SICAR	59	224	283	-80	213	133
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	- 121	- 175	-296	-58	- 92	- 150
8. S.T.R.C	- 155	-145	-300	23	- 142	- 119
9. GENERALE DES VENTES	- 53	1 174	1 121	600	672	1 272
10. STE ED DKHILA	71	2 528	2 599	- 577	3112	2 535
11. ACTIVHOTELS	- 59	- 111	- 170	-12	- 9	-21
12. BFT	- 4 319	- 57 313	- 61 632	- 4 745	- 52 169	-56 914
TOTAL	<u>(4 312)</u>	<u>(50 690)</u>	<u>(55 002)</u>	<u>(5 452)</u>	<u>(44 492)</u>	<u>(49 944)</u>

2.5. Réserves et Résultat Consolidés

Au 31 décembre 2014, le résultat consolidé, s'est situé à - 25 391 MDT contre - 127 343 MDT au 31 décembre 2013. Par ailleurs, les réserves consolidées s'élèvent à la même date à - 355 929 MDT.

Société Consolidée		Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
		2014	2 013	2014	2013
◊ SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT		<u>-387 126</u>	<u>-265 725</u>	<u>-20 870</u>	<u>-132 198</u>
1	STB	-165 247	-71 440	24 895	-113 892
2	STB INVEST	13 412	13 778	37	-57
3	SOFI ELAN SICAF	1 586	1 621	185	95
4	STB MANAGER	634	553	350	481
5	STB FINANCE	3 835	4 179	-318	-1 279
6	STB SICAR	923	857	345	-466
7	IMMOB.DE.L'AVENUE	- 6 280	- 2 527	- 5 463	-2 617
8	STRC	-22 845	-22 430	- 23 879	3 551
9	LA GENERALE DES VENTES	-817	-1 313	-52	594
10	ED DKHILA	1 560	2 768	148	-1 194
11	ACTIVHOTELS	-3 467	-251	- 1 522	-308
12	BFT	-210 420	-191 520	-15 596	-17 106
◊ SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE		<u>31 197</u>	<u>36 615</u>	<u>- 4 521</u>	<u>4 855</u>
13	SICAV L'INVESTISSEUR	165	222	69	-29
14	SICAV L'AVENIR	-41	2	57	-7
15	BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE		-6	-26	-176
16	SICOAC	-	2 165	-	246
17	STCV VERITAS	943	907	447	436
18	UNION TUNISIENNE DE BANQUE « UTB »	4 542	9 004	-11 467	- 1223
19	STE EL WEFAK LEASING	2 952	1 720	648	619
20	SIDCO SICAR	-	547	-	-158
21	SONI BANK	20 983	15 507	4 959	4 383
22	MAISON BLANCHE	-	- 1 929	-	- 89
23	EL FEJJA	1 353	1 169	752	695
24	MAISON DU BANQUIER	305	317	40	58
25	SED SOUSSE NORD	-5	6990	-	100
TOTAUX		<u>(355 929)</u>	<u>(229 110)</u>	<u>(25 391)</u>	<u>(127 343)</u>

2.6. Rachats des actions propres par des sociétés du groupe :

Au 31 décembre 2014 Ce poste affiche un solde de 2 859 MDT; Il renferme les rachats d'actions effectués par la société consolidante.

Annexe I

Liste des Sociétés Normalement Consolidables, mais exclues de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2014
conformément aux dispositions de la NCT n°35

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
1	SKANES PALACE	6 195 000	99.76%	En liquidation.
2	AFRICA SOUSSE	9 800 000	96.94%	En liquidation.
3	STE ANONYME DE CONSTR. ELECTROMECHANIQUES "SACEM"	5 174 000	85.94%	En liquidation.
4	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	3 540 000	70.28%	En veillesse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
5	STE TUN. DE DEVPT. DU CINEMA & DE L'AUDIOV."STDCA"	10 000	50%	En liquidation.
6	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"	2 299 500	49.66%	En liquidation.
7	STE RAMLA TOZEUR	5 947 800	47.88%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
8	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	4 259 840	42.68%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
9	ARTEMIS HOTEL NEPTUNIA	2 555 000	46.81%	Cette filiale est en phase d'investissement ou en arrêt d'activité en raison de la réalisation d'un programme d'investissement
10	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	3 429 000	45.29%	Sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
11	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	770 000	39.61%	Cette filiale est en phase d'investissement ou en arrêt d'activité en raison de la réalisation d'un programme d'investissement.
12	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	1 523 000	41.96%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.

13	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"	4 637 000	37.44%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
14	STE HOTEL BYZANCE	2 675 000	35.07%	Au 31 décembre 2014, la STB compte céder la filiale dans un avenir proche.
15	EL MARASSI	1 380 000	34.78%	En liquidation.
16	Sté d'Etudes et de Prom.Tque " Hôtel Mariqueen"JERBA MARITIM	4 087 500	36.70%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
17	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)	2 059 000	31.03%	En liquidation.
18	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"	1 000 000	30%	En liquidation.
19	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	250 000	30%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
20	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"	1 015 000	28.33%	En liquidation.
21	CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR)	15 098 120	28%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
22	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	3 520 000	25%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
23	STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"	532 525	26.24%	En liquidation.
24	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	1 000 000	25%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
25	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"	200 000	25%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
26	STE HOTEL YOUNES	3 987 000	24.76%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
27	STE HOT ET DE DEV TQUE "HOTEL DREAMS BEACH"	3 182 000	24.58%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
28	STE HOTELIERE "BEL AIR"	5 423 510	23.97%	Sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
29	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	6 236 055	23.56%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
30	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"	200 000	22.50%	Au 31 décembre 2014, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
31	STE DES IND. METALLURGIQUES	2 025 000	21.47%	En liquidation.

	"SIMET"			
32	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	4 319 000	21%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
33	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"	1 375 000	20.18%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
34	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL	2 150 000	20%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
35	STE DE DEVPT DU TOUR.SAHARIEN « PALMYRE »	8 808 500	26.86%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
36	DUNES DE NEFZAEQUA	2 868 400	22.87%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
37	STE HOTELIERE « DAR DHIAFA »TROPICANA CLUB	2 550 000	31.26%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
38	STB MOYEN GENERAUX	500 000	30.00%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
39	SIDCO SICAR	16 226 080	19.60%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
40	SMT MAISON BLANCHE	3 640 000	39.01%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe de la Société Tunisienne de Banque -STB- arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société Tunisienne de Banque-STB-, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres négatifs de 259 879 KDT (part du Groupe), y compris un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 25 391 KDT.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés du Groupe -STB- conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence des états financiers audités au 31 décembre 2014 des deux filiales : la Générale des Ventes "GEVE" et la Banque Franco-Tunisiennes "BFT" et de trois sociétés mises en équivalence : La Banque d'Affaires de Tunisie "BAT", Tunisian Foreign Bank "ex-UTB" et la Société d'Etude et Développement-Sousse Nord.

Ainsi, les travaux d'élimination et de mise en équivalence ont été effectués sur la base des liasses de consolidation préparées par ces sociétés du Groupe.

Il y a lieu de signaler à ce niveau que les états financiers audités pour l'exercice 2013 de la Banque Franco-Tunisienne -BFT-, détenue par la société mère à concurrence de 78,18%, affichent des capitaux propres négatifs de 264 180 KDT. Ces états financiers ont fait l'objet d'un avis défavorable de la part des commissaires aux comptes, au 31 décembre 2013, en raison de l'incertitude significative qui pèse sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la BFT.

- Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°1.2, le périmètre de consolidation a été limité à 22 entreprises. Quarante entreprises ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :
 - (i). Quatre entreprises n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non-communication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ;
 - (ii). Trente-six entreprises qui doivent être incluses dans le périmètre de consolidation ont été exclues pour diverses raisons qui n'ont pas pu être vérifiées lors de nos travaux d'audit.

Par conséquent, les conclusions d'audit relatives aux états financiers des sociétés ci-dessus énoncées ainsi que l'introduction, au périmètre de consolidation des quarante sociétés exclues au 31 décembre 2014, pourraient modifier d'une manière significative les états financiers du Groupe.

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations de la société mère qui présentent des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 KDT, et de 5 000 KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la société mère en couverture des risques encourus sur sa clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues" et la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations pourraient avoir un impact significatif sur le résultat et sur les capitaux propres du Groupe.

4-2. Le traitement des créances vendues par la société mère à sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances " STRC ", s'est limité à l'élimination du solde du compte courant associé au 31 décembre 2014, et l'intégration du solde de ces créances telles qu'elles apparaissent au niveau des comptes de la "STRC".

Aucun traitement d'homogénéisation n'a été opéré pour ramener ces créances à leur valeur nominale par la reconstitution de l'encours brut consolidé ainsi que les provisions et les agios réservés correspondants, et après élimination des résultats de cession interne.

4-3. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " Autres actifs " et HB " Engagements hors bilan " dépassent le solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la société mère pour un montant net de 24 037 KDT. Cet écart positif, n'est pas encore justifié par les structures de la société mère et n'a pas fait l'objet de provisions.

4-4. L'état des engagements hors bilan de la société mère, arrêté au 31 décembre 2014, qui fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 1 272 871 KDT,

et 1 308 729 KDT, est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la STB.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus du Groupe.

4-5. La société mère n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce, contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres du Groupe.

4-6. Les rubriques : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Par ailleurs, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 8 670 KDT, et 12 258 KDT, et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises) et aux comptes liés à la télé-compensation.

Les travaux de justification et d'apurement de ces suspens qui se rapportent aux comptes de la société mère, ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. L'impact des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice du Groupe ne peut être actuellement cerné avec précision.

4-7. Les créances de la société mère garanties et prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2014, une valeur comptable de 52 814 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 40 957 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la société mère est de l'ordre de 11 857 KDT.

4-8. Les capitaux propres du Groupe -STB- comportent des « Réserves pour fonds social » de la société mère s'élevant au 31 décembre 2014, à 7 724 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social totalisent 19 798 KDT, soit une différence non justifiée de 12 074 KDT.

4-9. Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de la société mère n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2014.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la société mère et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2014, à 84 084 KDT.

4-10. Contrairement aux dispositions du paragraphe 30 de la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements de crédit, les notes qui nous ont été communiquées et relatives au bilan consolidé ne comportent pas les informations nécessaires sur toutes les rubriques significatives.

De même, le Groupe -STB- n'a pas procédé à l'établissement des notes sur les engagements hors bilan, sur l'état de résultat et sur l'état des flux de trésorerie consolidés.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.10, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe -STB- ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus mentionnée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 5-1.** Les actifs du Groupe comportent des engagements de l'ordre de 801 180 KDT, envers des entreprises publiques, dont 279 251 KDT, non couverts par une garantie de l'Etat. Certaines de ces entreprises publiques connaissent des difficultés financières à l'instar de la Société Tunisienne de Sidérurgie "El Fouladh".

Les engagements "d'El Fouladh" s'élevant au 31 décembre 2014, à 33 180 KDT, ont été déclassés à cette même date parmi les actifs préoccupants (classe 3) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. A ce titre la provision correspondante est de 50% du risque encouru.

La société mère a toutefois gardé une provision sur la totalité du risque encouru et correspondant aux actifs compromis (Classe 4), soit 28 189 KDT.

- 5-2.** De même, la société mère a procédé au déclassement des engagements de la société TOPIC de 25 572 KDT parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La société mère a toutefois maintenu la provision constatée au 31 décembre 2013 et calculée sur la base d'une classification des engagements de la société TOPIC parmi les actifs préoccupants (classe 3), soit 12 785 KDT.

- 5-3.** Les capitaux propres du Groupe -STB- comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la société mère en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la STB au sens de l'article 4 de la même convention.

6. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre vérification, et à l'exception des éléments ci-dessus énoncés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe de la « Société Tunisienne de Banque » arrêtés au 31 décembre 2014.

Tunis, le 18 mai 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM
Ali BEN MOHAMED

P / le Groupement ABC – FINACO
Yahia ROUATBI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes : Mr Abderrahmen FENDRI.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2014	2013
Actifs			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles	IV.1	150 924	150 924
Moins : Amortissements		<u><140 144></u>	<u><126 810></u>
		10 780	24 114
Immobilisations corporelles	IV.1	1 274 916	1 187 239
Moins : Amortissements		<u><871 248></u>	<u><689 362></u>
		403 668	497 877
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	IV.1	615 764	530 495
Moins : Amortissements		<u><482 185></u>	<u><360 054></u>
		133 579	170 441
Immobilisations financières	IV.2	264 910	17 290
Moins : Provisions		<u><6 290></u>	<u><6 290></u>
		258 620	11 000
Total des actifs immobilisés		806 647	703 432
Total des actifs non courants		806 647	703 432
ACTIFS COURANTS			
Stocks		5 986 085	2 949 724
Provisions pour dépréciation		<u><613 359></u>	<u><433 764></u>
	IV.3	5 372 726	2 515 960
Clients et comptes rattachés (*)		17 396 677	14 455 137
Provisions pour dépréciation		<u><2 084 418></u>	<u><1 751 131></u>
	IV.4	15 312 259	12 704 006
Autres actifs courants (*)		3 377 247	3 939 987
Provisions pour dépréciation		<u><998 713></u>	<u><998 713></u>
	IV.5	2 378 534	2 941 274
Liquidités et équivalents de liquidités		3 669 655	4 410 783
Provisions		<u><3 876></u>	<u><3 876></u>
	IV.6	3 665 779	4 406 907
Total des actifs courants		26 729 298	22 568 147
Total des actifs		27 535 945	23 271 579

(*) : Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2014	2013
<u>Capitaux propres et passifs</u>			
Capitaux propres			
Capital social		4 461 532	3 531 296
Réserves légales		145 480	75 046
Résultats reportés		833 652	35 510
Prime d'émission		5 581 417	
Résultat de l'exercice (part du groupe)		2 427 857	1 448 575
Total des capitaux propres du groupe	IV.7	13 449 938	5 090 427
Intérêts des minoritaires dans le résultat		21 772	28 706
Intérêts des minoritaires dans les résultats reportés		32 101	24 396
Total des capitaux propres consolidés	IV.7	13 503 811	5 143 529
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		56 869	51 266
Provisions pour Risques et Charges		171 714	147 549
Total des passifs non courants	IV.8	228 583	198 815
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.9	8 709 638	7 707 237
Autres passifs courants	IV.10	1 798 847	2 081 625
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.11	3 295 066	8 140 373
Total des passifs courants		13 803 551	17 929 235
Total des passifs		14 032 134	18 128 050
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		27 535 945	23 271 579

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2014	2013
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	42 110 207	32 009 275
Total des produits d'exploitation		42 110 207	32 009 275
Charges d'exploitation			
Variation de stock		2 262 023	<686 000>
Coût d'achat des marchandises vendues	V.2	<33 994 410>	<23 256 679>
Charges de personnel	V.3	<2 325 264>	<1 810 717>
Dotation aux amortissements et provisions	V.4	<854 404>	<562 125>
Autres charges d'exploitation	V.5	<3 373 804>	<2 701 574>
Total charges d'exploitation		<38 285 859>	<29 017 095>
Résultat d'exploitation		3 824 348	2 992 180
Charges financières nettes	V.6	<822 429>	<1 022 371>
Produits de placements (*)		142 825	69 982
Autres gains ordinaires		68 087	127 620
Autres pertes ordinaires		<63 188>	<9 574>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 149 643	2 157 837
Impôts sur les sociétés	V.7	<700 014>	<680 556>
Résultat de l'exercice		2 449 629	1 477 281
• Résultat du groupe		2 427 857	1 448 575
• Intérêts minoritaires		21 772	28 706

(*) : Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		2 449 629	1 477 281
Ajustement pour :			
Dotation aux amortissements et aux provisions		1 345 353	792 657
Reprises sur provisions		<463 988>	<215 336>
Variation des stocks		<3 036 361>	2 530 783
Variation des créances (*)		<2 941 540>	<6 435 879>
Variation des autres actifs (*)		562 740	<97 888>
Variation des fournisseurs et autres passifs		705 289	1 847 094
Plus Value de Cession		<49 700>	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	VI.1	<1 428 578>	<101 288>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations		<100 311>	< 302 718>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		49 700	
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		<247 620>	5 310
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VI.2	<298 231>	<297 408>
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		6 511 652	1 427 546
Dividendes et autres distributions		<601 000>	<620 750>
Remboursements d'emprunts		< 102 977>	< 105 686>
Flux de trésorerie provenant des activités de Financement	VI.3	5 807 675	701 110
Variation de trésorerie		4 080 866	302 414
Trésorerie début de l'exercice		<3 639 113>	<3 941 527>
Trésorerie fin de l'exercice	VI.4	441 753	<3 639 113>

(*) Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

Notes aux Etats Financiers consolidés

I. Présentation du groupe

Le groupe « CELLCOM SA » est un groupe de sociétés dont la société mère est la Société « CELLCOM SA » ayant pour objet principal le commerce et la distribution de matériel et équipement afférent à la télécommunication ainsi que la commercialisation des produits audiovisuels, des écrans de télévision, des récepteurs et des paraboles.

Le groupe comporte une seule filiale qui est la société « CELLCOM RETAIL » détenue à hauteur de 70% par la société mère « CELLCOM SA ».

II. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre.

L'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé sont présentés selon la méthode autorisée du système comptable des entreprises en Tunisie.

III. Principales règles et méthodes comptables appliquées

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe CELLCOM SA sont présentées au niveau de la politique comptable de la société « CELLCOM SA ». Dans ce qui suit, une présentation sommaire des principes et règles les plus spécifiques :

1. Les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence de méthodes

2. La comptabilité de la société CELLCOM SA est tenue sur micro-ordinateur au siège social de la société

Les journaux auxiliaires créés sont les suivants :

- Le journal d'ouverture
- Le journal des achats
- Le journal des ventes
- Le journal caisse
- Le journal de banques
- Le journal des opérations diverses

Une balance générale est également établie permettant l'élaboration des états financiers.

3. La consolidation

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de 40% des droits de vote ou dispose du pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter-compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

IV. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et les méthodes de consolidation se présentent ainsi :

Société	% de Contrôle	% d'intérêt	Nature du lien	Méthode
CELLCOM SA	100%	100%	Mère	Consolidante
CELLCOM RETAIL	70%	70%	Contrôle exclusif	Intégration globale

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent, au 31 décembre 2014, à 548 027 TND et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 01/01/2014	Acquisitions	Cession	Valeur brute au 31/12/2014	TAUX	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Dotation aux Amortissements 2014	Régul Amortissemets	Amortissements cumulés au 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
LOGICIELS	150 924	0	0	150 924	33%	126 810	13 334	0	140 144	10 780
MATERIEL OUTILLAGES	123 260	198	0	123 458	15%	104 142	4 724	0	108 866	14 592
MATERIEL DE TRANSPORT	45 266	48 008	<6>	93 268	20%	40 608	7 860	<6>	48 462	44 806
AGENC AMEN INSTLLATION	636 570	25 803	0	662 373	10%	219 811	143 216	0	363 027	299 346
EQUIPEMENT BUREAU	145 996	7 682	0	153 678	20%	115 110	6 743	0	121 853	31 825
MATERIEL INFORMATIQUE	236 147	5 992	0	242 139	33%	209 691	19 349	0	229 040	13 099
MATERIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	530 495	85 269	0	615 764	33%	360 054	122 131	0	482 185	133 579
TOTAL	1 868 658	172 952	<6>	2 041 604		1 176 226	317 357	<6>	1 493 577	548 027

2. Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 258 620 TND et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Créances rattachées à des titres de participation	247 620	0
Dépôts et cautionnements	17 290	17 290
Provision pour dépréciation des dépôts et cautionnements	<6 290>	<6 290>
Immobilisations financières nettes	258 620	11 000

Les créances rattachées à des participations englobent le montant avancé au titre de la libération du capital de la société CELLCOM Maroc dont la constitution définitive a été réalisée en 2015 pour un montant de 247 620 TND.

3. Stocks :

Les stocks nets totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 5 372 726 TND contre 2 515 960 TND au 31 décembre 2013.

	2014	2013
Téléphonie GSM	2 652 906	1 306 880
Stock SAV	1 012 295	625 248
Stock en transit	1 204 105	429 765
Accessoires «hi- line»	705 482	296 919
Accessoires informatiques	49 691	93 964
Electroménagers	195 368	67 538
Stocks divers	166 238	129 410
Stocks en brut	5 986 085	2 949 724
Provision pour dépréciation des stocks	<613 359>	<433 764>
Stocks en net	5 372 726	2 515 960

4. Clients et comptes rattachés :

Les comptes clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2014 un solde net de 15 312 259 TND qui se détaille comme suit :

	2014	2013
Clients ordinaires (*)	12 346 513	11 532 205
Effets à recevoir	2 296 095	665 547
Clients douteux	547 557	353 406
Chèques impayés	1 539 235	1 583 172
Traites impayées	423 830	319 446
Clients échange	243 447	500
Clients retenue de garantie	0	861
Clients et comptes rattachés Bruts	17 396 677	14 455 137
Provisions pour dépréciation clients	<547 557>	<351 567>
Provision pour clients chèques et effets impayés	<1 536 861>	<1 399 564>
Provision pour dépréciation	<2 084 418>	<1 751 131>
Clients et comptes rattachés Nets	15 312 259	12 704 006

(*) : Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

5. Autres actifs courants :

Cette rubrique totalise 2 378 534 TND au 31 décembre 2014 contre 2 941 274 TND au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	2014	2013
Fournisseurs, Avances et acomptes	297 591	41 315
Charges constatées d'avance	96 465	36 862
Comptes transitoires	493 200	581 462
Débiteurs divers (*)	1 824 712	2 590 717
Etats, Impôts et taxes	566 615	456 753
Prêts au personnel	65 710	4 923
Produits à recevoir	32 953	227 955
Total autres actifs courants	3 377 247	3 939 987
Provisions pour dépréciation	<998 713>	<998 713>
Total Net	2 378 534	2 941 274

(*) : Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 3 665 779 TND au 31 décembre 2014 contre 4 406 907 TND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Effets et chèques à l'encaissement	1 378 945	192 611
BH	358 775	19 365
Amen Bank	122 362	796 560
C.C.P	0	117 988
Tunisie Factoring	439 794	433 342
Caisse commerciale	17 184	33 344
Caisse courante	14 472	12 842
Cession de créances professionnelles	1 338 123	2 004 731
Titres de Placements	0	800 000
Liquidités et équivalents de liquidités bruts	3 669 655	4 410 783
Provision sur effets à l'encaissement	<3 876>	<3 876>
Liquidités et équivalents de liquidités Nets	3 665 779	4 406 907

7. Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Solde 01/01/2014	Augmentation	Diminution	Homogénéisation	Transfert	Solde au 31/12/2014
Capital social	3 531 296	930 236				4 461 532
Réserves légales	75 046	70 434				145 480
Prime d'émission		5 581 417				5 581 417
Résultats reportés	35 510	784 652		49 000	<35 510>	833 652
Résultat de l'exercice	1 448 575	2 427 857			<1 448 575>	2 427 857
Intérêts minoritaires	53 102		<53 102>		53 873	53 873
Total Capitaux Propres	5 143 529	9 794 596	<53 102>	49 000	<1 430 212>	13 503 811

8. Passifs non courants :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2014, un montant de 228 583 TND contre 198 815 TND au 31 décembre 2013. Elle se détaille comme suit :

	2014	2013
Emprunt Hannibal Lease	56 869	51 266
Provision pour risques et charges	171 714	147 549
Total	228 583	198 815

9. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes fournisseurs totalisent au 31 décembre 2014 un montant de 8 709 639 TND. Elles se détaillent comme suit:

	2014	2013
Fournisseurs locaux	4 008 637	3 964 881
Fournisseurs étrangers	4 701 001	3 742 356
Total Fournisseurs	8 709 638	7 707 237

10. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent, au 31 décembre 2014, un solde de 1 798 847 TND se détaillant comme suit:

	2014	2013
Assurance groupe	5 098	4 291
Autres débiteurs divers	17 698	18 405
Avances clients	74 565	127 601
Charges à payer	359 838	136 453
Dettes envers le personnel	196 908	133 908
Dettes Fiscales	700 852	967 692
Dettes sociales	132 825	93 402
Recettes en instance d'affectation	193 645	193 645
Produits constatés d'avance	116 952	376 850
Comptes transitoires	465	29 378
Total	1 798 847	2 081 625

11. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise 3 295 066 TND au 31 décembre 2014. Elle se détaille comme suit :

	2014	2013
Crédit de financement en devises	1 367 807	4 732 690
Banque de l'Habitat	176 085	1 310 930
Chèques à payer	234 342	1 545
Echéances à moins d'un an HANN.LEASE	67 164	90 477
Crédit de mobilisation de créances professionnelles	1 338 123	2 004 731
CCP	1 867	-
UBCI	145	-
Virement fournisseur	109 533	-
Total	3 295 066	8 140 373

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus :

Les revenus totalisent, au 31 décembre 2014, la somme de 42 110 207 TND contre 32 009 275 TND en 2013. Le détail du chiffre d'affaires par exercice se présente comme suit:

	2014	2013
Chiffre d'affaires brut	42 149 289	32 070 770
Ristournes à accorder nettes des reprises	<39 082>	<61 495>
Chiffre d'affaires net	42 110 207	32 009 275

2. Coût d'achat des marchandises vendues :

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève, au 31 décembre 2014, à 33 994 410 TND, et se détaille comme suit :

	2014	2013
Achats de marchandises	29 999 936	20 761 969
Frais sur achats de marchandises	4 025 248	2 520 414
RRR obtenus	<30 774>	<25 704>
Total	33 994 410	23 256 679

3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 2 325 264 TND au 31 décembre 2014 contre 1 810 717 TND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Rémunérations brutes	1 959 480	1 500 722
Cotisations sociales	283 928	239 348
Assurances groupe	81 856	70 647
Total	2 325 264	1 810 717

4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes totalisent, au 31 décembre 2014, 854 404 TND et se détaillent comme suit:

	2014	2013
Dotation aux amortissements	317 357	305 417
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	363 510	224 292
Dotations pour risques et charges	24 165	33 209
Dotations aux provisions stocks	613 359	110 598
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	<30 223>	<793>
Reprise sur provisions stocks	<433 764>	<110 598>
Total	854 404	562 125

5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2014 la somme de 3 373 804 TND. Elles se composent de:

	2014	2013
Achats non stockés	219 167	231 264
Assurances	70 025	70 034
Autres services extérieurs	47 593	52 563
Déplacements Missions Réceptions	107 025	115 023
Entretien et réparation	97 038	106 196
Etudes, documentations et formations	18 269	9 273
Frais bancaires	392 705	339 084
Frais de télécommunication	64 357	75 730
Honoraires et commissions	539 988	352 827
Impôts et taxes	174 662	141 270
Locations	185 503	202 118
Frais de Marketing	1 356 759	834 117
Pertes ordinaires	1 306	2 587
Sous-traitance	4 135	15 800
Transfert de charges	<48 780>	<22 744>
Transport	144 052	176 432
Total	3 373 804	2 701 574

6. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 822 429 TND au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Différences de change nettes	523 726	637 287
Agios débiteurs	156 942	121 143
Intérêts bancaires sur opérations de financement	64 656	68 979
Intérêts Tunisie factoring	62 534	156 846
Intérêts d'escompte et encaissements effets	3 507	25 142
Intérêts Hannibal Lease	11 064	12 974
Total	822 429	1 022 371

7. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 700 014 TND en 2014 contre 680 556 TND en 2013.

VII. Notes relatives à l'Etat de flux

1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation totalisent, en 2014, un flux négatif de 1 428 578 TND contre un flux négatif de 101 288 TND en 2013.

Le détail des principales variations est le suivant :

Dotation aux amortissements et aux provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	2014
Dotation aux amortissements	317 351
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	363 510
Dotations pour risques et charges	24 165
Dotations aux provisions stocks	613 359
Dotations aux provisions pour congés	26 968
Total	1 345 353

Reprises sur provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	2014
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	<30 224>
Reprise sur provisions sur dépréciation de stock	<433 764>
Total	<463 988>

Variation des fournisseurs et autres passifs

La rubrique variation des fournisseurs et autres passifs se détaille comme suit :

	2014
Variation des comptes de fournisseurs	1 002 401
Variation des comptes d'autres passifs	<282 778>
Ajustement	
- Variation des fournisseurs d'immobilisations	12 634
- Variation de la provision pour congés payés	<26 968>
Total	705 289

2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent, au cours de l'exercice 2014, la somme de <298 231> TND contre une somme de <297 408> TND en 2013.

Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations

Les décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations se détaillent comme suit :

	2014
Variation des immobilisations corporelles	172 946
Ajustement	
- Variation des fournisseurs d'immobilisations	12 634
- Immobilisations acquises par leasing	<85 269>
Total	100 311

3. Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement totalisent au cours de l'exercice 2014 un flux positif de 5 807 675 TND, contre un flux de 701 110 DT en 2013.

Dividendes et autres distributions

La rubrique décaissements relatifs aux dividendes et autres distributions se détaille comme suit :

	2014
Dividendes 2013 distribuées en 2014	<601 000>
Total	<601 000>

Encaissements suite à l'émission d'actions

Les encaissements suite à l'émission d'actions totalisant le montant de 6 511 652 TND correspondent aux encaissements suite à l'émission d'actions dans le cadre des augmentations du capital réalisées en 2014.

Remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts totalisant le montant de 102 977 TND correspondent aux remboursements des loyers leasing en principal.

4. Trésorerie de fin de période

La trésorerie nette à la fin de l'exercice 2014 est négative de **441 753** TND et se détaille comme suit :

	2014
Liquidités et équivalents de liquidités	4 080 866
Concours bancaires	<3 639 113>
Total net	441 753

VIII. Engagements hors bilan

Engagements donnés

- La société CELLCOM SA a consenti un nantissement de son fonds de commerce au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion auprès de cette banque.
- La société a consenti des cautions pour un montant de 5 046 723 TND au 31/12/2014.
- La société a consenti des engagements par signature au titre des crédits documentaires pour un montant de 7 692 462 TND au 31 décembre 2014.
- Le total des escomptes commerciaux est nul au 31 décembre 2014.

Engagements reçus

- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{er} rang sur une maison non enregistrée d'une valeur de deux cent soixante-dix-sept mille Dinars Tunisien de la part du client GHASSEN FLISS contre un impayé de 225 317 TND.
- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 2^{ème} rang d'une valeur de un million de Dinars Tunisien sur une propriété de la part du client ELECTROSAT en garantie des créances.
- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{ème} rang d'une valeur de deux cent cinquante-huit mille Dinars Tunisien sur une propriété de la part du client Sté JADE en garantie des créances.

IX. Vérification de la situation fiscale de la société

La société CELLCOM SA a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts et taxes	Période
Impôt sur les sociétés	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TVA	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TCL	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Retenues à la source	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TFP	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
FOPROLOS	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011

La société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens dont un principal de 369.233 dinars tunisiens et des pénalités de retard de 125.016 dinars tunisiens.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM SA» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points La provision constatée au 31 décembre 2014 s'élève à un montant de 114.340 dinars tunisiens.

La direction estime qu'au vu des justificatifs probants présentés et des textes légaux en la matière auxquels elle a fait référence au niveau de sa réponse, la provision comptabilisée est suffisante et couvre l'incidence probable de ce redressement.

X. Note relative aux retraitements effectués sur la colonne comparative

Les retraitements suivants ont été effectués sur la colonne comparative pour des besoins de comparabilité :

Libellé	2013	Ancienne Rubrique	Nouvelle rubrique
Autres revenus	69 982	Autres produits d'exploitation	Produits des placements
Clients Vente comptoir	- 336 907	Clients et comptes rattachés « clients ordinaires »	Autres Actifs courants « Débiteurs divers »

Rapport Général

Tunis, le 26 mai 2015

Messieurs les Actionnaires
Du groupe CELLCOM SA
23, rue de l'Artisanat Charguia II

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « **CELLCOM SA** » joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2014, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 13.503.811 dinars tunisiens y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.449.629 dinars tunisiens.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de

définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe «**CELLCOM SA**» au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note IX aux états financiers.

En effet, la société «**CELLCOM S.A**» a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «**CELLCOM SA**» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et une provision au titre d'un complément d'impôts à payer à ce titre est constatée, au 31 décembre 2014, pour un montant de 114.340 dinars tunisiens.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 ne peut être appréciée.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations comptables historiques données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives sur le système de contrôle interne.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

FCP AL AMANAH ETHICAL

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 244 436 dinars et un bénéfice net de la période 4 427 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

-La note aux états financiers n°1 « Présentation du fonds » décrit que le conseil d'administration de CGF réuni le 08 octobre 2014 a décidé d'abandonner la décision relative à la transformation du fonds en un fonds islamique et de revenir à l'orientation initiale du FCP AL AMANAH ETHICAL, un nouveau prospectus est en cours d'élaboration.

-Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 23,16% de l'actif au 31 décembre 2014. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 28 Mars 2015
Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Bilan arrêté au 31 Décembre 2014(Unité : en DT)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
AC 1 – Portefeuille-titres	3.1	187 828,134	177 520,900
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		187 828,134	177 520,900
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	56 607,782	96 103,662
a - Placements monétaires		-	-
b – Disponibilités		56 607,782	96 103,662
AC 3 - Créances d'exploitations		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		244 435,916	273 624,562
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3.5	1 318,668	1 367,088
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.6	2 196,548	2 772,157
TOTAL PASSIF		3 515,216	4 139,245
ACTIF NET			
CP 1 – Capital	3.7	240 424,941	266 297,330
CP 2 - Sommes distribuables	3.8	495,759	3 187,987
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		8,568	6,705
b - Sommes distribuables de l'exercice		487,191	3 181,282
ACTIF NET		240 920,700	269 485,317
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		244 435,916	273 624,562

Etat de résultat pour la période du 01.01.2014 au 31.12.2014
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>7 107,480</u>	<u>10 583,904</u>
a- Revenus des actions		7 107,480	8 208,581
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	1 984,871
c- Revenus des titres OPCVM		-	390,452
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	<u>234,581</u>	<u>780,029</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>7 342,061</u>	<u>11 363,933</u>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.9	- 5 431,788	- 5 299,207
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>1 910,273</u>	<u>6 064,726</u>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.10	- 1 544,258	- 2 722,815
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		<u>366,015</u>	<u>3 341,911</u>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		121,176	- 160,629
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>487,191</u>	<u>3 181,282</u>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-121,176	160,629
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		8 701,327	8 110,419
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 3 488,353	- 17 792,205
Frais de négociation des titres		- 1 151,643	- 1 603,369
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>4 427,346</u>	<u>-7 943,244</u>

Etat de variation de l'actif net pour la période du 01.01.2014 au 31.12.2014

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	4 427,346	-7 943,244
a - Résultat d'exploitation	366,015	3 341,911
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 701,327	8 110,419
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-3 488,353	-17 792,205
d - Frais de négociation de titres	-1 151,643	-1 603,369
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 837,368	-1 710,464
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-30 154,595	-11 730,384
a- Souscriptions	0,000	0,000
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
- Droits d'entrée	0,000	0,000
b – Rachats	-30 154,595	-11 730,384
- Capital	-28 000,000	-10 940,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 029,025	-629,468
- Régularisation des sommes distribuables	-220,875	-160,916
- Droits de sortie	95,305	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-28 564,617	-21 384,092
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	269 485,317	290 869,409
b- en fin de l'exercice	240 920,700	269 485,317
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début de l'exercice	25 632	26 726
b- en fin de l'exercice	22 832	25 632
VALEUR LIQUIDATIVE	10,552	10,514
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,54%	-2,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS :

FCP AL AMANAH ETHICAL est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

L'agrément du CMF lui a été accordé le 28 Décembre 2007 et les souscriptions ont démarré le 25 Mai 2009.

Le fond a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le choix de placement des actions cotées est orienté vers les sociétés socialement responsables. Le fonds s'interdit le placement dans des sociétés de vente ou de distribution de boissons alcoolisées, les sociétés à activité polluante ou causant un dommage à l'environnement. Les sociétés contribuant d'une manière positive à la société seront favorisées.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance « CGF », qui a été désignée également distributeur exclusif des titres de FCP AL AMANAH ETHICAL.

La BIAT a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le Conseil d'Administration du « CGF » tenu le 24 Juin 2013, a décidé de modifier les orientations de placement de « AL AMANAH ETHICAL FCP » qui sera désormais destiné à des investisseurs qui cherchent, outre les avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité des placements aux règles de la finance admise par un comité de conformité. Pour ce faire, une opération de « filtrage » est effectuée et qui consiste à soumettre les actions et autres valeurs mobilières à un filtre sectoriel et financier.

Le CMF via sa correspondance du 3 janvier 2014, a invité la « CGF » à se conformer aux dispositions de la loi n° 2013-48 du 9 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques, dans un délai d'une année à compter de la date de la publication de ladite loi.

Cependant, le Conseil d'Administration du « CGF » tenu le 8 Octobre 2014, a décidé de modifier les orientations de placement de « AL AMANAH ETHICAL FCP » et d'abandonner la décision prise au cours du conseil d'administration du 24 Juin 2013 relative à la transformation du fonds en un fonds islamique et de revenir à l'orientation initiale. Enfin, un nouveau prospectus est en cours d'élaboration et devra être publié courant 2015.

2 – PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3- PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3.1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2014 à 187 828,134 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
ARTES	2 840	21 751,125	22 722,840	9,30%
BEST LEASE	7 555	15 483, 971	15 533,080	6,35%
CELLCOM	2 700	19 152,179	21 988,800	9,00%
ESSOUKNA	1 646	11 327,628	10 305,606	4,22%
ESSOUKNA NG J01-07-2014	558	3 389,850	3 303,360	1,35%
EURO CYCLES	660	6 145,615	10 806,840	4,42%
HEXABYTE	2 400	19 854,867	22 221,600	9,09%
MONOPRIX	1 000	21 404,920	21 934,000	8,97%
SIMPAR	70	3 989,800	3 930,430	1,61%
SITS	2 003	6 111,173	3 845,760	1,57%
SOMOCER	8 648	26 698,320	21 775,664	8,91%
SOTRAPIL	951	8 345,430	8 420,154	3,44%
SOTUVER	4 000	25 102,670	21 040,000	8,61%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		188 757,548	187 828,134	76,84%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	171 860,436
OPCVM	0,000
Emprunt Obligataire	0,000
BTA	0,000
TOTAL	171 860,436

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins valeurs réalisées
Actions	170 254,529	166 766,176	-3 488,353
OPCVM	0,000	0,000	0,000
Emprunt Obligataire	0,000	0,000	0,000
BTA	0,000	0,000	0,000
TOTAL	170 254,529	166 766,176	-3 488,353

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres au 31 décembre 2014, totalisent 7 107,480 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/14 Au 31/12/14	Du 01/01/13 Au 31/12/13
Revenus des actions	7 107,480	8 208,581
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	-	1 984,871
Revenus des titres OPCVM	-	390,452
	7 107,480	10 583,904

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2014 à 56 607,782 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES	0,000	0,000	0,00%
BONS DU TRESOR A COURT TERME	0,000	0,000	0,00%
DISPONIBILITES	56 607,782	56 607,782	23,16%
TOTAL GÉNÉRAL	56 607,782	56 607,782	23,16%

3-4 REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 234,581 dinars et présente le montant des intérêts courus.

	Du 01/01/14	Du 01/01/13
	Au 31/12/14	Au 31/12/13
Revenus des bons de trésor à court terme	0,000	673,245
Revenus des billets de trésorerie	0,000	0
Revenus des certificats de dépôt	0,000	0
Revenus sur comptes de dépôt	234,581	106,784
	234,581	780,029

3-5 OPERATEURS CREDITEURS :

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	<u>1 318,668</u>	<u>1 367,088</u>
	Frais de gestionnaire	1 021,232	1 069,652
	Frais de dépositaire	297,436	297,436

3-6 AUTRES CREDITEURS DIVERS :

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>2 196,548</u>	<u>2 772,157</u>
	Rémunération CAC	1 680,940	2 328,140
	Redevance CMF	20,151	23,590
	Publicité & Publications	150,856	150,909
	Impôt & Taxes	344,601	269,518

3-7. CAPITAL SOCIAL :

Les mouvements sur le capital d'AL AMANAH ETHICAL FCP s'analysent comme suit :

Capital au 01 janvier 2014

Montant	266 297,330
Nombre de titres	25 632
Nombre d'actionnaires	24

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	0,000
Nombre de titres émis	0,000
Nombre d'actionnaires nouveaux	0,000

Rachat effectués

Montant en nominal	-28 000,000
Nombre de titres rachetés	2 800
Nombre d'actionnaires sortant	2

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	-1 151,643
Droit de sortie	95,305
Variation des plus ou moins values potentiels sur titres	8 701,327
Plus ou moins value réalisée sur cession de titres	-3 488,353
Régularisation sommes non distribuables	-2 029,025

Capital au 31 décembre 2014

Montant	240 424,941
Nombre de titres	22 832
Nombre d'actionnaires	22

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de l'exercice au 01/01/2014	<u>266 297,330</u>	<u>266 297,330</u>
Souscriptions de l'exercice (en nominal)	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Rachats de l'exercice (en nominal)	<u>-28 000,000</u>	<u>-28 000,000</u>
Autres mouvements	<u>2 127,611</u>	<u>2 623,370</u>
- plus ou moins values réalisée sur cession de titres	-3 488,353	-3 488,353
- Frais de négociation de titres	-1 151,643	-1 151,643
- Droit de sortie	95,305	95,305
- Variation des plus ou moins values potentiels sur titres	8 701,327	8 701,327
- Régularisation sommes non distribuables	-2 029,025	-2 029,025
- Sommes distribuables		495,759
Capital fin d'exercice au 31/12/2014	<u>240 424,941</u>	<u>240 920,700</u>

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 495,759 DT contre 3 187,987 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Somme distribuables exercices antérieurs	8,568	6,705
Résultat d'exploitation	366,015	3 341,911
Régularisation du résultat d'exploitation	121,176	-160,629
Total	495,759	3 187,987

3.9 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt.

La gestion de FCP AL AMANAH ETHICAL est confiée à La CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,2% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Le Conseil d'Administration de la « CGF » tenu le 24 juin 2013, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de la « CGF » de 1,2% HT de l'actif net par an à 1,5% HT de l'actif net par an et de prévoir, également, une commission de surperformance si « AL AMANAH ETHICAL FCP » réalise un rendement minimum exigé de 6%. Cette commission de surperformance qui est de 10% HT est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 1er décembre 2013.

La BIAT assure les fonctions de dépositaire du FCP AL AMANAH ETHICAL, et ce, en vertu d'une convention de dépôt conclue avec la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de dépôt du FCP, le dépositaire perçoit une commission de dépôt égale à 0,1% H.T des actifs nets pour la première année et à partir de la deuxième année, une commission égale à 0,1% H.T des actifs nets avec un minimum de 1 000 D HT.

Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	4 251,744	4 119,162
Rémunération du dépositaire	1 180,044	1 180,045
	5 431,788	5 299,207

3.10 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 1 544,258 dinars pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération CAC	1 033,200	2 160,240
Redevance CMF	240,228	285,023
Publicité & Publications	150,747	150,747
Impôt & Taxes	120,083	120,083
Services bancaires	-	6,722
	1 544,258	2 722,815

4- Données par parts et ratios de gestion des placements :

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	0,311	0,413	0,329	0,333	0,313
Revenus des placements monétaires	0,010	0,030	0,006	0,005	0,022
Total des revenus de placements	0,321	0,443	0,335	0,338	0,335
Charges de gestion des placements	-0,238	-0,207	-0,185	-0,198	-0,182
Revenus Nets des placements	0,084	0,237	0,150	0,140	0,152
Autres charges	-0,068	-0,106	-0,104	-0,100	-0,098
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,016	0,130	0,046	0,040	0,054
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	-0,006	0,018	0,000	-0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,021	0,124	0,064	0,040	0,052
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,005	0,006	-0,018	0,000	0,002
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,381	0,316	-0,763	0,300	-0,220
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,153	-0,694	0,775	0,139	0,288
Frais de négociation de titres	-0,051	-0,063	-0,064	-0,043	-0,058
Plus ou moins valeurs sur titres et frais de négociation	0,177	-0,440	-0,051	0,396	0,009
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,194	-0,310	-0,006	0,436	0,064
Droit de sortie	0,004	0,000	0,005	0,003	0,017
Résultat non distribuable de l'exercice	0,181	-0,440	-0,046	0,399	0,026
Régularisation du résultat non distribuable	-0,041	-0,011	0,146	0,019	0,025
Sommes non distribuables de l'exercice	0,140	-0,429	0,100	0,418	0,051
Distribution de dividendes	0,124	0,064	0,048	0,053	0,117
Valeur liquidative	10,552	10,514	10,883	10,767	10,362

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,26%	1,86%	1,86%	1,96%	1,78%
Autres charges/actif net moyen	0,64%	0,96%	1,05%	0,99%	0,95%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	0,15%	1,17%	0,46%	0,40%	0,54%
Nombre de parts	22 832	25 632	26 726	21 350	21 760
Actif net moyen	240 200	284 954	265 352	215 146	222 887